



Information réglementaire supplémentaire

Pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2023

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investor

Brooke Hales, VP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)
Lori Easterbrook, VPA, Relations avec les investisseurs (lori.easterbrook@td.com)

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du deuxième trimestre de 2023 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2022 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que le risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le 1^{er} février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des révisions aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des révisions de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'appliquera également au ratio de levier de TLAC cible de 6,75 %.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4		38 - 39
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	40 - 41
Ratio de levier	6	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	42 - 43
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	44
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)	45
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	46 - 48
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	49 - 50
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	51 - 52
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	53
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	54
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	54
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14	Dérivés – Notionnel	55 - 56
Qualité de crédit des actifs (RC1)	15 - 16	Dérivés – Exposition au risque de crédit	57
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	17	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	58A - 58B
Expositions brutes au risque de crédit	18 - 20	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	59A – 59B
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	21 - 22	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	60 - 61
Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	23 - 25	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	62 - 63
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	26 - 28	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	64
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	29 - 30	Glossaire – Bâle	65
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	31 - 32	Acronymes	66
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	33 - 37		

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du deuxième trimestre de 2023. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2022.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2023	IFS T2 2023	IRS T2 2023	Rapport annuel 2022
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				16, 69, 75-87, 94, 111
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle			10	
	KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	Trimestrielle			7	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			13	
	LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			14	
Composition des fonds propres et TLAC ¹	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ²	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			8	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	s. o. ³	Ne s'applique pas à la TD.			
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			9	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				83-85, 87-89
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			15-16	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle				90, 146, 152-153, 177

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2023	IFS T2 2023	IRS T3 2023	Rapport annuel 2022
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			18-20	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		26-28, 30-32		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	81			146, 177
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées ⁵	Annuelle				
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				90
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			17	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				89-90
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			21-22	
	RC5 – AS – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			23-25	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				83-85, 88-91, 98-99
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			26-41	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			11	
RC9 – NI – Contrôle ex post de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle					
RC10 – NI – Financement spécialisé selon l'approche de classement	s. o.					

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2023	IFS T2 2023	IRS T2 2023	Rapport annuel 2022
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				90, 104
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			42-43	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le RVC	Trimestrielle			44	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			45	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			46-52	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			53	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			54	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			54	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				72-73, 91, 149-150, 179-180
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			58A-58B	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			59A-59B	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			60-61	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			62-63	
Mesures de contrôle macroprudentiel	BSIM1 – Communication des indicateurs BSIM ⁵	Annuelle				
Liquidité	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	47			
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	48			
Risque de marché ⁴	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.			
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI					
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'AMI					
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁶ par rapport aux gains ou pertes					

¹ Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

² L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

³ Sans objet.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitent actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2022 pour les informations annuelles, à l'exception du BSIM1 qui est présentée dans le rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2023.

⁶ Valeur à risque.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Actions ordinaires majorées du surplus d'apport

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires²)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ajustements de valorisation prudentiels

Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)

Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires

Réserve de couverture des flux de trésorerie

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Plus-values de cessions sur opérations de titrisation

Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur

Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)

Actions détenues en propre

Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)

Montant dépassant le seuil de 15 %

Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers

Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires

Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires

Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli

Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tels que déterminés par le BSIF

Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables

Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables

Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF

Dont hypothèques inversées

Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

N° de ligne	2023		2022			Renvois ¹
	T2	T1	T4	T3	T2	
1	25 912	\$ 25 174	\$ 24 449	\$ 23 807	\$ 23 036	A1+A2+B
2	74 849	73 501	73 698	69 090	67 046	C
3	4 108	1 923	1 988	2 359	2 791	D
4	–	–	–	–	–	
5	104 869	100 598	100 135	95 256	92 873	
6	–	–	–	–	–	
7	(18 016)	(17 134)	(17 498)	(16 585)	(16 607)	E1-E2
8	(2 496)	(2 133)	(2 100)	(1 976)	(1 947)	F1-F2
9	(96)	(85)	(83)	(102)	(101)	G
10	3 678	4 033	5 783	1 974	2 310	H
11	–	–	–	–	–	I
12	–	–	–	–	–	
13	(294)	(152)	(502)	(348)	(265)	J
14	(1 129)	(1 132)	(1 038)	(1 504)	(1 236)	K1-K2
15	(18)	(18)	(9)	–	(10)	
16	–	–	–	–	–	
17	(2 135)	(1 649)	(1 428)	(3 079)	(3 487)	L1+L2
18	–	–	–	–	–	
19	–	–	–	–	–	
20	–	–	–	–	–	
21	–	–	–	–	–	
22	–	–	–	–	–	
23	–	–	–	–	–	
24	–	–	–	–	–	
25	(35)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	M
26	–	–	411	339	336	
27	–	–	–	–	–	
28	(20 541)	(18 270)	(16 464)	(21 281)	(21 007)	
29	84 328	82 328	83 671	73 975	71 866	
29a	s. o.	s. o.	83 260	73 636	71 530	
30	11 245	11 246	11 248	7 336	6 539	N+O+P
31	11 245	11 246	11 248	7 336	6 539	
32	–	–	–	–	–	
33	–	–	–	–	–	
34	11 245	11 246	11 248	7 336	6 539	
35	–	–	–	–	–	
36	–	–	–	–	–	
37	(112)	(138)	(124)	(227)	(236)	Q
38	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	R
39	–	–	–	–	–	
39a	–	–	–	–	–	
40	–	–	–	–	–	
41	(462)	(488)	(474)	(577)	(586)	
42	10 783	10 758	10 774	6 759	5 953	
43	95 111	93 086	94 445	80 734	77 819	
43a	s. o.	\$ s. o.	\$ 94 034	\$ 80 395	\$ 77 483	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières

et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné

au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des fonds propres sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement

des pertes de crédit attendues

Ratio de fonds propres de catégorie 1

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Ratio du total des fonds propres sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des

fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés

en fonction des risques)^{2,3}

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴

Dont la réserve applicable aux BISM⁵

Dont la réserve applicable aux BISI

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable

aux BISI (le cas échéant)⁶

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

N° de ligne	2023		2022		Renvois ¹	
	T2	T1	T4	T3		T2
44	11 166	\$ 11 138	\$ 11 090	\$ 11 067	\$ 11 051	S
45	–	–	–	–	–	
46	2 143	2 265	2 018	1 965	1 964	T
47	13 309	13 403	13 108	13 032	13 015	
48	–	–	–	–	–	
49	–	–	–	–	–	
50	(232)	(220)	(161)	(272)	(303)	U
50a	(68)	(77)	(57)	(152)	(100)	V
51	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	W
52	–	–	–	–	–	
53	(460)	(457)	(378)	(584)	(563)	
54	12 849	12 946	12 730	12 448	12 452	
55	107 960	106 032	107 175	93 182	90 271	
55a	s. o.	s. o.	107 175	93 182	90 271	
56	549 398	\$ 531 644	\$ 517 048	\$ 495 706	\$ 488 991	
57	15,3	% 15,5	% 16,2	% 14,9	% 14,7	
57a	s. o.	s. o.	16,1	14,9	14,6	
58	17,3	17,5	18,3	16,3	15,9	
58a	s. o.	s. o.	18,2	16,2	15,8	
59	19,7	19,9	20,7	18,8	18,5	
59a	s. o.	s. o.	20,7	18,8	18,5	
60	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
61	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
62	–	–	–	–	–	
63	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
63a	–	–	–	–	–	
64	15,3	15,5	16,2	14,9	14,7	
65	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
66	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	
67	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2022 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2021. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisant partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 1^{er} février 2023, la réserve s'établit à 3 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2023		2022		
	T2	T1	T4	T3	T2
68	8 646	8 397	8 510	7 704	7 535
69	3 096	2 377	2 070	2 218	2 113
70	95	97	104	101	101
71	1 131	1 295	1 140	1 646	2 927
72	9	277	300	283	274
73	9	236	247	238	229
74	2 181	2 029	2 182	2 066	2 071
75	2 134	2 029	2 182	2 066	2 071
76	17,6	17,8	17,7	17,4	17,9
77	17,6	17,8	17,7	17,4	17,9
78	18,6	18,8	18,8	18,5	19,0
79	40,1	42,4	42,5	41,3	40,9
80	40,1	42,4	42,5	41,3	40,9
81	40,1	42,4	42,5	41,3	40,9

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	

Solde à la fin de la période

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres réglementaires

N° de ligne	2023		2022		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	82 328	83 671	73 975	71 866	71 523
2	45	26	23	7	14
3	—	—	—	—	(1 431)
4	(1 964)	(1 829)	(1 720)	(1 647)	(1 669)
5	713	705	596	610	114
6	3 351	1 582	6 671	3 214	3 811
7	(142)	350	(154)	(83)	(123)
8	1 296	(2 040)	4 335	(111)	1 003
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10	61	3	(209)	97	(458)
11	473	222	(688)	(754)	(1 855)
12	(1 245)	331	(1 037)	(7)	(50)
13	(11)	(2)	19	(1)	—
14	—	—	—	—	—
15	(577)	(691)	1 860	784	987
16	84 328	82 328	83 671	73 975	71 866
17	10 758	10 774	6 759	5 953	5 333
18	—	—	3 903	800	850
19	—	—	—	—	—
20	25	(16)	112	6	(230)
21	10 783	10 758	10 774	6 759	5 953
22	95 111	93 086	94 445	80 734	77 819
23	12 946	12 730	12 448	12 452	12 532
24	—	—	—	—	—
25	—	—	—	—	—
26	—	—	—	—	—
27	(122)	247	53	1	(149)
28	25	(31)	229	(5)	69
29	12 849	12 946	12 730	12 448	12 452
30	107 960	106 032	107 175	93 182	90 271

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	6 874	\$				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	103 324		\$		6 865	\$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	157 539				103 225	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	8 546				157 539	
Dérivés	5	75 212				7 924	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	5 237				75 213	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	74 009				1 572	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	8				35	70 638	
Participations non significatives dans des institutions financières (excluant Schwab)	9						M
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	9				103		L1
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – autres éléments de fonds propres de catégorie 1	10				112		Q
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 2	11				232		U
Participations non significatives anciennement destinées au seuil de 5 % mais qui ne satisfont plus aux conditions	12				68		V
Participations non significatives de dépassant pas les seuils réglementaires	13				1 491		
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	14	330 891				330 865	
Valeurs mobilières prises en pension	15	198 076				198 076	
Prêts	16	856 262				856 262	
Provision pour pertes sur prêts	17	(6 644)				(6 644)	
Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2	18				(2 143)		T
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	19				–		I
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires	20				(4 501)		
Autres	21	117 126				113 712	
Participation dans Schwab	22				2 032		L2
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires	23				7 087		
Participations non significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	24				18 183		E1
Goodwill	25				2 620		F1
Autres immobilisations incorporelles	26				95		
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	27				96		G
Actifs d'impôt différé	28				1 131		
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires	28				96		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation	29				1 131		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation	30				2 227		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	31				(456)		
Participations significatives dans des institutions financières	32				–		
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires	32				79		
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	33				1 562		K1
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	34				79 056		
Autres actifs	34						
TOTAL DE L'ACTIF	35	1 926 452				1 915 247	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES							
Dépôts détenus à des fins de transaction	36	25 077				25 077	
Dérivés	37	63 706				63 706	
Passifs de titrisation à la juste valeur	38	12 832				12 832	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	39	201 061				201 061	
Dépôts	40	1 189 370				1 189 370	
Autres	41	306 926				295 721	
Passifs d'impôt différé							
Goodwill	42				167		E2
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)	43				124		F2
Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies	44				433		K2
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)	45				(8)		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	46				(456)		
Profils et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	47				294		J
Autres passifs	48				295 167		
Billets et débiteures subordonnés	49	11 366				11 366	
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement	50				11 166		S
Amortissement des débiteures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires	51				–		
Billets subordonnés non admissibles à titre des fonds propres réglementaires	52				200		
Passif	53	1 810 338				1 799 133	
Actions ordinaires	54	25 852				25 852	A1
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement	55	11 253				11 253	
Actions privilégiées non admissibles à titre de fonds propres réglementaires	56				11 253		N
Actions autodétenues – ordinaires	57						
Actions autodétenues – privilégiées	58	(99)				(99)	A2
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)	59	(10)				(10)	
Surplus d'apport	60				(10)		O
Surplus d'apport – actions ordinaires	61	161				161	
Surplus d'apport – actions privilégiées	62				159		B
Résultats non distribués	63				2		P
Cumul des autres éléments du résultat global	64	74 849				74 849	C
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation	65	4 108				4 108	D
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres	66				(3 678)		H
Autres éléments	67				7 786		
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	68	1 926 452	\$			1 915 247	\$

¹ D'après le bilan à la page 14 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et Cowen Insurance. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 11,2 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 3,5 milliards de dollars, desquels 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (R, W) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

N° de ligne	2023		T2		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²	Renvois ³
	Bilan ¹					
1	6 874	\$			6 865	\$
2	103 324				103 225	
3	157 539				157 539	
4	8 546				7 924	
5	75 212				75 213	
6	5 237				1 572	
7	74 009				70 638	
8				35		M
9				103		L1
10				112		Q
11				232		U
12				68		V
13				1 491		
14	330 891				330 865	
15	198 076				198 076	
16	856 262				856 262	
17	(6 644)				(6 644)	
18				(2 143)		T
19				–		I
20				(4 501)		
21	117 126				113 712	
22				2 032		L2
23				7 087		
24				18 183		E1
25				2 620		F1
26				95		
27				96		G
28				1 131		
29				2 227		
30				(456)		
31				–		
32				79		
33				1 562		K1
34				79 056		
35	1 926 452				1 915 247	
36	25 077				25 077	
37	63 706				63 706	
38	12 832				12 832	
39	201 061				201 061	
40	1 189 370				1 189 370	
41	306 926				295 721	
42				167		E2
43				124		F2
44				433		K2
45				(8)		
46				(456)		
47				294		J
48				295 167		
49	11 366				11 366	
50				11 166		S
51				–		
52				200		
53	1 810 338				1 799 133	
54	25 852				25 852	A1
55	11 253				11 253	
56				11 253		N
57						
58	(99)				(99)	A2
59	(10)				(10)	
60				(10)		O
61	161				161	
62				159		B
63				2		P
64	74 849				74 849	C
65	4 108				4 108	D
66				(3 678)		H
67				7 786		
68	1 926 452	\$			1 915 247	\$

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2023		2022			Modèle du BSIF
	T2	T1	T4	T3	T2	
1	1 926 452	\$ 1 928 284	\$ 1 917 528	\$ 1 840 811	\$ 1 825 276	1
2	(8 028)	(7 821)	(7 713)	(7 516)	(7 350)	2
3	(1 396)	(1 257)	(959)	(1 228)	(1 228)	3
4	–	–	–	–	–	4
5	12 246	9 996	(12 822)	(4 257)	(21 166)	5
6	(21 438)	(24 003)	(18 349)	(8 718)	(16 875)	6
7	216 771	206 613	200 941	189 121	188 252	7
8	(41 063)	(153 986)	(144 894)	(142 809)	(138 747)	8
9	2 083 544	\$ 1 957 826	\$ 1 933 732	\$ 1 865 404	\$ 1 828 162	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 43 à la page 1)	
Fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	
Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »	

Ratio de levier

Ratio de levier sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	
--	--

10	1 623 385	\$ 1 534 114	\$ 1 516 770	\$ 1 473 949	\$ 1 429 075	\$	1
11	–	–	–	–	–	–	2
12	(8 369)	(9 486)	(11 552)	(10 506)	(12 658)	–	3
13	(20 709)	(18 606)	(16 848)	(21 848)	(21 663)	–	4
14	1 594 307	1 506 022	1 488 370	1 441 595	1 394 754	–	5
15	34 387	35 374	41 542	30 804	34 722	–	6
16	53 967	56 417	54 534	49 897	53 961	–	7
17	–	–	–	–	–	–	8
18	8 786	9 461	7 816	2 721	2 770	–	9
19	(1 312)	(2 422)	(1 289)	(1 292)	(1 160)	–	10
20	95 828	98 830	102 603	82 130	90 293	–	11
21	198 074	170 365	160 167	161 275	171 738	–	12
22	(25 589)	(27 724)	(22 464)	(12 611)	(21 823)	–	13
23	4 153	3 720	4 115	3 894	4 948	–	14
24	–	–	–	–	–	–	15
25	176 638	146 361	141 818	152 558	154 863	–	16
26	756 455	711 041	697 807	663 218	661 594	–	17
27	(539 684)	(504 428)	(496 866)	(474 097)	(473 342)	–	18
28	216 771	206 613	200 941	189 121	188 252	–	19
29	95 111	93 086	94 445	80 734	77 819	–	20
30	s. o.	s. o.	94 034	80 395	77 483	–	20a
31	2 083 544	\$ 1 957 826	\$ 1 933 732	\$ 1 865 404	\$ 1 828 162	\$	21
32	4,6	%	4,8	%	4,3	%	22
33	s. o.	s. o.	4,9	4,3	4,2	–	22a

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2023		2022		
		T2	T1	T4	T3	T2
Groupe de résolution 1						
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <i>TLAC disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues</i> ¹	1	188 127 \$	194 443 \$	181 871 \$	158 390 \$	148 567 \$
	1a	s. o.	s. o.	181 871	158 390	148 567
Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution	2	549 398	531 644	517 048	495 706	488 991
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)	3	34,2 %	36,6 %	35,2 %	32,0 %	30,4 %
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues (ligne 1a / ligne 2) (%) ¹	3a	s. o.	s. o.	35,2	32,0	30,4
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	4	2 083 544 \$	1 957 826 \$	1 933 732 \$	1 865 404 \$	1 828 162 \$
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	5	9,0 %	9,9 %	9,4 %	8,5 %	8,1 %
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues (ligne 1a / ligne 4) (%) ¹	5a	s. o.	s. o.	9,4	8,5	8,1
L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6b	Non	Non	Non	Non	Non
Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	6c	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Comprend les dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues prévues par le BSIF comme il a été annoncé le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a tiennent compte de la TLAC disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues. Ne sont plus en vigueur à partir du premier trimestre de 2023.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1	84 328	\$	82 328	\$	83 671	\$	73 975	\$	71 866	\$
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2	10 783		10 758		10 774		6 759		5 953	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	3	-		-		-		-		-	
Autres ajustements	4	-		-		-		-		-	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	5	10 783		10 758		10 774		6 759		5 953	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	6	12 849		12 946		12 730		12 448		12 452	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	7	-		-		-		-		-	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	8	-		-		-		-		-	
Autres ajustements	9	-		-		-		-		-	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	10	12 849		12 946		12 730		12 448		12 452	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	11	107 960		106 032		107 175		93 182		90 271	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	12	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	13	80 474		88 834		75 306		65 405		58 464	
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>	14	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	15	-		-		-		-		-	
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	16	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	17	80 474		88 834		75 306		65 405		58 464	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	18	188 434		194 866		182 481		158 587		148 735	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BISI à SPE) ¹	19	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	20	(307)		(423)		(610)		(197)		(168)	
Autres ajustements de TLAC	21	-		-		-		-		-	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	22	188 127		194 443		181 871		158 390		148 567	

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	23	549 398		531 644		517 048		495 706		488 991	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	24	2 083 544		1 957 826		1 933 732		1 865 404		1 828 162	

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)	25	34,2	%	36,6	%	35,2	%	32,0	%	30,4	%
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)	26	9,0		9,9		9,4		8,5		8,1	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	27	10,8		11,0		11,7		10,3		9,9	
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	29	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque</i>	30	-		-		-		-		-	
<i>Dont la réserve applicable aux BISI/BISM</i>	31	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

N° de ligne	2023		2022		
	T2	T1	T4	T3	T2
	84 328	82 328	83 671	73 975	71 866
	10 783	10 758	10 774	6 759	5 953
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	10 783	10 758	10 774	6 759	5 953
	12 849	12 946	12 730	12 448	12 452
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	12 849	12 946	12 730	12 448	12 452
	107 960	106 032	107 175	93 182	90 271
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	80 474	88 834	75 306	65 405	58 464
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	-	-	-	-	-
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	80 474	88 834	75 306	65 405	58 464
	188 434	194 866	182 481	158 587	148 735
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	(307)	(423)	(610)	(197)	(168)
	-	-	-	-	-
	188 127	194 443	181 871	158 390	148 567
	549 398	531 644	517 048	495 706	488 991
	2 083 544	1 957 826	1 933 732	1 865 404	1 828 162
	34,2	36,6	35,2	32,0	30,4
	9,0	9,9	9,4	8,5	8,1
	10,8	11,0	11,7	10,3	9,9
	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
	-	-	-	-	-
	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2023 T2						2023 T1					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)												
1												
2	25 852	11 253	11 479	98 316	–	146 900	25 094	11 253	11 444	96 319	–	144 110
3	417	10	204	17 540	–	17 871	121	9	201	7 161	–	7 492
4	25 735	11 243	11 275	80 776	–	129 029	24 973	11 244	11 243	89 158	–	136 618
5	25 735	11 243	11 275	80 776	–	129 029	24 973	11 244	11 243	89 158	–	136 618
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC												
6	–	–	–	20 567	–	20 567	–	–	–	25 702	–	25 702
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans												
7	–	–	–	43 000	–	43 000	–	–	–	44 820	–	44 820
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans												
8	–	–	11 275	17 189	–	28 464	–	–	11 243	18 616	–	29 859
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans												
9	–	–	–	20	–	20	–	–	–	20	–	20
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels												
10	25 735	11 243	–	–	–	36 978	24 973	11 244	–	–	–	36 217
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels												

N° de ligne	2022 T4						2022 T3					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)												
11	24 363	11 253	11 492	88 874	–	135 982	23 744	7 350	11 370	76 146	–	118 610
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit												
12	100	7	275	13 194	–	13 576	104	16	222	10 405	–	10 747
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus												
13	24 263	11 246	11 217	75 680	–	122 406	23 640	7 334	11 148	65 741	–	107 863
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)												
14	24 263	11 246	11 217	75 680	–	122 406	23 640	7 334	11 148	65 741	–	107 863
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC												
15	–	–	–	18 400	–	18 400	–	–	–	14 739	–	14 739
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans												
16	–	–	–	43 321	–	43 321	–	–	–	39 048	–	39 048
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans												
17	–	–	11 217	13 939	–	25 156	–	–	11 148	11 935	–	23 083
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans												
18	–	–	–	20	–	20	–	–	–	19	–	19
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels												
19	24 263	11 246	–	–	–	35 509	23 640	7 334	–	–	–	30 974
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels												
20												

N° de ligne	2022 T2					
	Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)						
21	23 127	6 550	11 373	65 080	–	106 130
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit						
22	253	13	230	6 228	–	6 724
Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus						
23	22 874	6 537	11 143	58 852	–	99 406
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)						
24	22 874	6 537	11 143	58 852	–	99 406
Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC						
25	–	–	–	16 126	–	16 126
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans						
26	–	–	–	33 264	–	33 264
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans						
27	–	–	11 143	9 443	–	20 586
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans						
28	–	–	–	19	–	19
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels						
29	22 874	6 537	–	–	–	29 411
Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels						
30						

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ¹						Exigences de fonds propres minimums ²						Modèle du BSIF
		2023		2022		2023		2022		2023		2022		
		T2	T1	T4	T3	T2	T2	T1	T4	T3	T2	T2	T3	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	389 154	\$ 373 596	\$ 357 448	\$ 334 196	\$ 324 716	\$ 31 132	\$ 29 888	\$ 28 596	\$ 26 736	\$ 25 977	\$	1	
<i>Dont l'approche standard (AS)</i> ³	2	54 045	33 548	33 157	31 386	30 321	4 324	2 684	2 653	2 511	2 426		2	
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation)</i>	3	79 490	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	6 359	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		3	
<i>Dont l'approche des critères de classement de l'autorité de contrôle</i>	4	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		4	
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)</i>	5	255 619	340 048	324 291	302 810	294 395	20 449	27 204	25 943	24 225	23 551		5	
Risque de crédit de contrepartie	6	16 005	18 680	19 151	19 322	18 301	1 280	1 494	1 532	1 546	1 464		6	
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	7	9 930	8 328	8 685	8 694	8 348	794	666	695	696	668		7	
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		8	
<i>Dont les autres RCC</i> ⁴	9	6 075	10 352	10 466	10 628	9 953	486	828	837	850	796		9	
Rajustement de la valeur du crédit (RVC)	10	6 659	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	533	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		10	
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés ⁵	11	s. o.	24 635	24 851	26 781	30 497	s. o.	1 971	1 988	2 142	2 440		7	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	12	3 094	2 385	1 876	1 821	1 609	248	191	150	145	129		11	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	13	413	310	383	361	343	33	25	31	29	27		12	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli ⁶	14	s. o.	491	1 044	850	765	s. o.	39	84	68	61		10	
Risque de règlement	15	253	49	98	33	78	20	4	8	3	6		13	
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	16	16 916	17 532	17 205	15 088	14 063	1 353	1 403	1 376	1 207	1 125		14	
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	17	2 577	1 327	1 015	659	695	206	106	81	52	56		15	
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	18	14 219	16 035	16 050	14 297	13 236	1 138	1 283	1 284	1 144	1 059		16	
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	19	120	170	140	132	132	9	14	11	11	10		17	
Risque de marché	20	21 777	19 554	22 913	24 599	23 522	1 742	1 564	1 833	1 968	1 882		18	
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	21	6 232	2 806	2 289	2 889	3 088	499	224	183	231	247		19	
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	22	15 545	16 748	20 624	21 710	20 434	1 243	1 340	1 650	1 737	1 635		20	
Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	23	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		21	
Risque opérationnel	24	83 938	64 987	63 795	62 744	62 246	6 715	5 199	5 104	5 020	4 980		22	
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	25	11 189	9 425	8 284	9 911	12 851	896	754	663	792	1 028		23	
Plancher des actifs pondérés en fonction des risques appliqué (%)	26	65	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		24	
Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	27	4 356	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		25	
Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		26	
Total (somme des lignes 1, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 23, 24, 25 et 28)	29	549 398	\$ 531 644	\$ 517 048	\$ 495 706	\$ 488 991	\$ 43 952	\$ 42 532	\$ 41 365	\$ 39 656	\$ 39 119	\$	27	

¹ Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

² L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

³ Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁴ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux pensions.

⁵ À partir du deuxième trimestre de 2023, les positions en actions sont incluses dans les expositions au risque de crédit selon l'approche standard.

⁶ À partir du deuxième trimestre de 2023, ces placements sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne		2023 T2				2023 T1			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		428 423	\$ 340 048	\$ 18 680	\$ 10 645	411 189	\$ 324 291	\$ 19 151	\$ 11 223
Montant des actifs ⁴	1	(1 019)	717	(1 414)	213	9 230	8 465	(680)	(806)
Qualité des actifs ⁵	2	5 797	5 797	520	505	6 821	6 821	198	221
Mise à jour des modèles ⁶	3	(1 625)	(1 625)	-	-	(240)	(240)	-	-
Méthode et politique ⁷	4	(20 739)	(13 525)	3 222	3 243	5 068	5 068	-	-
Acquisitions et cessions ⁸	5	5 019	-	1 418	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	6	4 826	3 697	238	135	(5 780)	(4 357)	11	7
Autres ¹⁰	7	337	-	-	-	2 135	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	8	421 019	\$ 335 109	\$ 22 664	\$ 14 741	428 423	\$ 340 048	\$ 18 680	\$ 10 645
		2022 T4				2022 T3			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		389 041	\$ 302 810	\$ 19 322	\$ 10 998	384 922	\$ 294 395	\$ 18 301	\$ 10 273
Montant des actifs ⁴	10	5 456	7 771	(1 345)	(323)	8 814	11 044	1 162	915
Qualité des actifs ⁵	11	1 955	1 955	424	151	(3 221)	(3 221)	-	(115)
Mise à jour des modèles ⁶	12	685	685	-	-	907	907	-	-
Méthode et politique ⁷	13	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions ⁸	14	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	15	14 991	11 070	750	397	(398)	(315)	(141)	(75)
Autres ¹⁰	16	(939)	-	-	-	(1 983)	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	17	411 189	\$ 324 291	\$ 19 151	\$ 11 223	389 041	\$ 302 810	\$ 19 322	\$ 10 998
		2022 T2							
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		371 009	\$ 286 114	\$ 18 323	\$ 10 385				
Montant des actifs ⁴	19	9 088	7 426	655	26				
Qualité des actifs ⁵	20	(659)	(659)	(629)	(118)				
Mise à jour des modèles ⁶	21	-	-	-	-				
Méthode et politique ⁷	22	-	-	-	-				
Acquisitions et cessions ⁸	23	-	-	-	-				
Variations des taux de change ⁹	24	2 082	1 514	(48)	(20)				
Autres ¹⁰	25	3 402	-	-	-				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	26	384 922	\$ 294 395	\$ 18 301	\$ 10 273				

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance).

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles, et, au deuxième trimestre de 2023, le montant connexe a augmenté principalement en raison du secteur Services de détail aux États-Unis.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements. Le changement au deuxième trimestre de 2023 est attribuable à la mise en œuvre des réformes de Bâle III.

⁸ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises, et pour le deuxième trimestre de 2023, elle représente l'inclusion de l'acquisition de Cowen Inc.

⁹ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

¹⁰ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2023		2022		
		T2	T1	T4	T3	T2
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	19 554	22 913	24 599	23 522	19 890
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	(1 397)	(3 359)	(1 686)	1 260	3 632
Mises à jour des modèles ²	3	–	–	–	–	–
Méthode et politique ³	4	–	–	–	(183)	–
Acquisitions et cessions ⁴	5	3 620	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres ⁵	6	négl. ⁶	négl.	négl.	négl.	négl.
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	21 777	19 554	22 913	24 599	23 522

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. La diminution des actifs pondérés en fonction des risques découle des variations des expositions aux taux d'intérêt.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises. L'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques est attribuable à l'acquisition de Cowen Inc.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁶ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2023		2022		
		T2	T1	T4	T3	T2
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé						
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	64 987	63 795	62 744	62 246	61 630
Revenus générés ¹	2	s. o.	1 192	1 051	498	616
Méthode et politique ²	3	14 103	–	–	–	–
Croissance des activités ³	4	1 542	–	–	–	–
Acquisitions et cessions ⁴	5	3 306	–	–	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période⁵	6	83 938	64 987	63 795	62 744	62 246

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation de la moyenne sur trois ans des produits annuels bruts selon l'approche standard.

² La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire. Le changement au deuxième trimestre de 2023 est principalement attribuable à la mise en oeuvre des réformes de Bâle III.

³ La catégorie Croissance des activités reflète les variations de l'indicateur d'activité moyen sur trois ans; une mesure financière approximative de l'exposition au risque opérationnel utilisée par l'approche standard (AS) de Bâle III.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprise, et pour le deuxième trimestre de 2023, elle représente l'inclusion de l'acquisition de Cowen Inc.

⁵ La TD a adopté l'AS selon Bâle III à l'égard des actifs pondérés en fonction du risque opérationnel au deuxième trimestre de 2023 conformément aux exigences du BSIF.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023 T2						
			Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²			Valeurs comptables des éléments ¹ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres			
			Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	
Actif									
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1		6 874	\$ 6 865	\$ 7 222	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (357)
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2		103 324	103 225	102 971	-	-	254	-
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3		157 539	157 539	3 711	-	-	153 828	-
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4		8 546	7 924	3 092	-	6 013	-	(1 181)
Dérivés	5		75 212	75 213	-	75 213	-	69 064	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6		5 237	1 572	1 807	-	-	-	(235)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7		74 009	70 638	65 560	-	3 555	-	1 523
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8		330 891	330 865	272 021	-	59 164	-	(320)
Valeurs mobilières prises en pension	9		198 076	198 076	-	198 076	-	8 051	-
Prêts hypothécaires résidentiels	10		300 255	300 255	300 841	-	-	-	(586)
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11		207 610	207 610	207 921	-	-	-	(311)
Cartes de crédit	12		36 508	36 508	27 956	-	7 904	-	648
Entreprises et gouvernements	13		311 889	311 889	291 695	-	28 743	-	(8 549)
Provision pour pertes sur créances	14		(6 644)	(6 644)	(3)	-	-	-	(6 641)
Engagements de clients au titre d'acceptations	15		19 558	19 558	19 558	-	-	-	-
Participation dans Schwab	16		9 119	9 119	9 119	-	-	-	-
Goodwill	17		18 183	18 183	-	-	-	-	18 183
Autres immobilisations incorporelles	18		2 715	2 715	-	-	-	-	2 715
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19		9 364	9 257	9 257	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	20		3 065	2 998	2 462	-	-	-	536
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21		28 036	28 036	2 767	-	-	-	25 269
Autres actifs	22		27 086	23 846	10 615	8 180	261	-	4 790
Total de l'actif	23		1 926 452	\$ 1 915 247	\$ 1 338 572	\$ 281 469	\$ 105 640	\$ 231 197	\$ 35 484
Passif									
Dépôts détenus à des fins de transaction	24		25 077	\$ 25 077	-	-	-	\$ 24 448	\$ 629
Dérivés	25		63 706	63 706	-	63 706	-	61 449	-
Passifs de titrisation à la juste valeur	26		12 832	12 832	-	-	-	12 832	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27		201 061	201 061	-	-	-	4	201 057
Dépôts	28		1 189 370	1 189 370	-	-	-	-	1 189 370
Acceptations	29		19 558	19 558	-	-	-	-	19 558
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30		48 797	48 797	-	-	-	46 953	1 844
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31		146 959	146 959	-	146 959	-	4 348	-
Passifs de titrisation au coût amorti	32		14 756	14 756	-	-	-	-	14 756
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33		26 783	26 783	-	-	-	-	26 783
Passifs liés aux assurances	34		7 295	18	-	-	-	-	18
Autres passifs	35		42 778	38 850	-	-	-	-	38 850
Billets et débiteures subordonnés	36		11 366	11 366	-	-	-	-	11 366
Total du passif	37		1 810 338	\$ 1 799 133	\$ -	\$ 210 665	\$ -	\$ 150 034	\$ 1 504 231

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2023		T2		Éléments soumis au				
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché				
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 956 878	\$ 1 338 572	\$ 281 469	\$ 105 640	\$ 231 197	\$			
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	360 699	–	210 665	–	150 034				
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 596 179	1 338 572	70 804	105 640	81 163				
Éléments hors bilan	4	370 611	351 972	–	18 639	–				
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	54 270	–	54 270	–	–				
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	71 566	–	71 566	–	–				
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	293 917	–	293 917	–	–				
Valeur réglementaire des expositions	8	2 386 543	\$ 1 690 544	\$ 490 557	\$ 124 279	\$ 81 163	\$			

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2023								
		T2								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	1	2 659	\$ 832 993	\$ (6 641)	\$ (3)	\$ (9)	\$ (6 629)	\$ (2)	\$ 829 011	
Titres de créance	2	–	334 319	(2)	–	–	(2)	–	334 317	
Expositions hors bilan	3	104	689 916	(1 000)	–	–	(1 000)	–	689 020	
Total	4	2 763	\$ 1 857 228	\$ (7 643)	\$ (3)	\$ (9)	\$ (7 631)	\$ (2)	\$ 1 852 348	
		2023								
		T1								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	5	2 591	\$ 829 343	\$ (6 489)	\$ (3)	\$ (11)	\$ (6 475)	\$ (1)	\$ 825 445	
Titres de créance	6	–	335 899	(1)	–	–	(1)	–	335 898	
Expositions hors bilan	7	124	612 423	(985)	–	–	(985)	–	611 562	
Total	8	2 715	\$ 1 777 665	\$ (7 475)	\$ (3)	\$ (11)	\$ (7 461)	\$ (1)	\$ 1 772 905	
		2022								
		T4								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	9	2 503	\$ 832 001	\$ (6 427)	\$ (3)	\$ (11)	\$ (6 413)	\$ (1)	\$ 828 077	
Titres de créance	10	–	334 568	(1)	–	–	(1)	–	334 567	
Expositions hors bilan	11	116	603 014	(931)	–	–	(931)	–	602 199	
Total	12	2 619	\$ 1 769 583	\$ (7 359)	\$ (3)	\$ (11)	\$ (7 345)	\$ (1)	\$ 1 764 843	
		2022								
		T3								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	13	2 332	\$ 801 690	\$ (6 036)	\$ (3)	\$ (12)	\$ (6 021)	\$ (2)	\$ 797 986	
Titres de créance	14	–	326 119	(2)	–	–	(2)	–	326 117	
Expositions hors bilan	15	57	571 823	(875)	–	–	(875)	–	571 005	
Total	16	2 389	\$ 1 699 632	\$ (6 913)	\$ (3)	\$ (12)	\$ (6 898)	\$ (2)	\$ 1 695 108	

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 646 millions de dollars (1 541 millions de dollars au 31 janvier 2023; 1 470 millions de dollars au 31 octobre 2022; 1 395 millions de dollars au 31 juillet 2022) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 013 millions de dollars au 30 avril 2023 (1 050 millions de dollars au 31 janvier 2023; 1 033 millions de dollars au 31 octobre 2022; 937 millions de dollars au 31 juillet 2022) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédits attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2022									
		T2									
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		
					Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³							Valeurs nettes
Prêts	1	2 397	\$ 777 967	\$ (6 073)	\$ (3)	\$ (10)	\$ (6 060)	\$ (6 060)	\$ (6 060)	\$ (6 060)	\$ 774 291
Titres de créance	2	–	314 108	(1)	–	–	–	–	–	(1)	314 107
Expositions hors bilan	3	55	561 836	(834)	–	–	–	–	–	(834)	561 057
Total	4	2 452	\$ 1 653 911	\$ (6 908)	\$ (3)	\$ (10)	\$ (6 895)	\$ (6 895)	\$ (6 895)	\$ (6 895)	\$ 1 649 455

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 471 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 926 millions de dollars au 30 avril 2022 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023 T2					2023 T1				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		1	293 093	\$ 542 559	\$ 458 116	\$ 84 412	\$ 31	296 396	\$ 535 538	\$ 443 349	\$ 92 183	\$ 6
Titres de créance		2	333 461	858	–	–	858	334 956	943	–	–	943
Total		3	626 554	\$ 543 417	\$ 458 116	\$ 84 412	\$ 889	631 352	\$ 536 481	\$ 443 349	\$ 92 183	\$ 949
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	<i>1 359</i>	<i>1 300</i>	<i>1 129</i>	<i>171</i>	<i>–</i>	<i>1 347</i>	<i>1 244</i>	<i>1 090</i>	<i>154</i>	<i>–</i>
			2022 T4					2022 T3				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		5	293 540	\$ 540 964	\$ 444 970	\$ 95 987	\$ 7	278 065	\$ 525 957	\$ 429 593	\$ 96 358	\$ 6
Titres de créance		6	333 276	1 292	–	–	1 292	324 857	1 262	–	–	1 262
Total		7	626 816	\$ 542 256	\$ 444 970	\$ 95 987	\$ 1 299	602 922	\$ 527 219	\$ 429 593	\$ 96 358	\$ 1 268
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	<i>1 248</i>	<i>1 255</i>	<i>1 105</i>	<i>150</i>	<i>–</i>	<i>1 176</i>	<i>1 156</i>	<i>1 008</i>	<i>148</i>	<i>–</i>
			2022 T2									
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
Prêts		9	265 105	\$ 515 259	\$ 415 538	\$ 99 691	\$ 30					
Titres de créance		10	312 574	1 534	–	–	1 534					
Total		11	577 679	\$ 516 793	\$ 415 538	\$ 99 691	\$ 1 564					
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	<i>1 205</i>	<i>1 192</i>	<i>1 022</i>	<i>170</i>	<i>–</i>					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 30 avril 2023, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,3 milliard de dollars (une diminution de 0,5 milliard de dollars au 31 janvier 2023; une diminution de 0,8 milliard de dollars au 31 octobre 2022; une diminution de 0,8 milliard de dollars au 31 juillet 2022; une diminution de 0,9 milliard de dollars au 30 avril 2022) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2023 T2						2023 T1					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	425 415	\$ 67 532	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 492 947	\$ 418 507	\$ 65 783	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 484 290
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	36 706	131 901	–	–	–	168 607	37 333	127 577	–	–	–	164 910
Autres expositions aux produits de détail	3	88 003	8 361	–	–	43	96 407	86 444	8 064	–	–	42	94 550
	4	550 124	207 794	–	–	43	757 961	542 284	201 424	–	–	42	743 750
Expositions aux produits autres que de détail													
Entreprises	5	279 707	94 103	194 696	21 930	20 794	611 230	291 504	135 793	248 823	22 784	22 850	721 754
Emprunteurs souverains	6	435 021	12 335	94 788	27 445	9 859	579 448	451 169	1 799	41 085	28 119	1 766	523 938
Banques	7	26 588	2 895	96 970	15 558	2 517	144 528	32 345	7 870	79 020	15 928	7 490	142 653
	8	741 316	109 333	386 454	64 933	33 170	1 335 206	775 018	145 462	368 928	66 831	32 106	1 388 345
Total	9	1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167	\$ 1 317 302	\$ 346 886	\$ 368 928	\$ 66 831	\$ 32 148	\$ 2 132 095
Par pays où le risque est assumé													
Canada	10	693 041	\$ 166 394	\$ 126 650	\$ 17 538	\$ 9 834	\$ 1 013 457	\$ 686 423	\$ 168 404	\$ 132 250	\$ 17 414	\$ 9 829	\$ 1 014 320
États-Unis	11	521 156	146 248	145 780	20 787	21 794	855 765	559 587	170 688	125 931	21 610	21 005	898 821
Autres pays													
Europe	12	59 600	3 877	80 040	16 748	1 270	161 535	50 302	6 711	77 232	19 242	988	154 475
Autres	13	17 643	608	33 984	9 860	315	62 410	20 990	1 083	33 515	8 565	326	64 479
	14	77 243	4 485	114 024	26 608	1 585	223 945	71 292	7 794	110 747	27 807	1 314	218 954
Total	15	1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167	\$ 1 317 302	\$ 346 886	\$ 368 928	\$ 66 831	\$ 32 148	\$ 2 132 095
Par durée résiduelle des contrats													
Moins de 1 an	16	401 209	\$ 235 422	\$ 384 930	\$ 35 078	\$ 14 735	\$ 1 071 374	\$ 476 612	\$ 232 866	\$ 367 835	\$ 37 016	\$ 15 500	\$ 1 129 829
De 1 an à 5 ans	17	584 617	79 781	1 524	20 762	18 088	704 772	551 052	112 629	1 093	19 916	15 887	700 577
Plus de 5 ans	18	305 614	1 924	–	9 093	390	317 021	289 638	1 391	–	9 899	761	301 689
Total	19	1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167	\$ 1 317 302	\$ 346 886	\$ 368 928	\$ 66 831	\$ 32 148	\$ 2 132 095
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
Résidentiel	20	37 650	\$ 5 221	\$ 2	\$ 105	\$ 2 179	\$ 45 157	\$ 36 592	\$ 5 678	\$ 3	\$ 80	\$ 2 147	\$ 44 500
Non résidentiel	21	53 528	9 089	5	403	707	63 732	53 328	11 142	16	304	689	65 479
Total des prêts immobiliers	22	91 178	14 310	7	508	2 886	108 889	89 920	16 820	19	384	2 836	109 979
Agriculture	23	10 230	589	11	90	38	10 958	9 950	616	9	75	26	10 676
Automobile	24	14 659	6 316	4	863	336	22 178	13 868	8 725	4	751	315	23 663
Services financiers	25	59 666	15 390	328 997	26 823	4 028	434 904	57 743	20 639	322 768	26 312	3 665	431 127
Alimentation, boissons et tabac	26	7 943	3 974	3	1 736	407	14 063	7 277	6 447	–	1 670	430	15 824
Foresterie	27	1 612	900	–	24	78	2 614	1 477	1 154	–	34	83	2 748
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	427 977	8 219	53 719	25 380	6 869	522 164	471 681	7 478	41 177	28 510	6 362	555 208
Services de santé et services sociaux	29	24 780	3 887	91	129	3 483	32 370	24 228	4 643	173	110	3 045	32 199
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 509	2 457	1	17	1 087	10 071	6 100	2 460	8	24	1 080	9 672
Métaux et mines	31	4 485	3 304	305	595	913	9 602	4 680	4 935	218	545	978	11 356
Pétrole et gaz	32	4 845	5 220	712	1 220	1 219	13 216	4 620	8 762	2 398	1 412	1 504	18 696
Énergie et services publics	33	15 882	13 132	46	2 351	5 439	36 850	14 990	18 024	11	2 337	5 121	40 483
Services professionnels et autres	34	22 454	8 813	1 873	678	1 652	35 470	21 470	12 033	886	572	1 893	36 854
Commerce de détail	35	10 086	3 031	58	228	545	13 948	9 907	4 040	149	218	513	14 827
Fabrication – divers et vente de gros	36	14 601	8 881	89	935	785	25 291	14 020	12 381	114	905	909	28 329
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	8 199	5 301	–	1 295	592	15 387	7 542	8 703	164	1 304	566	18 279
Transports	38	8 278	2 582	18	787	1 900	13 565	8 099	3 660	1	775	1 797	14 332
Autres	39	7 932	3 027	520	1 274	913	13 666	7 446	3 942	829	893	983	14 093
Total	40	741 316	\$ 109 333	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 170	\$ 1 335 206	\$ 775 018	\$ 145 462	\$ 368 928	\$ 66 831	\$ 32 106	\$ 1 388 345

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T4						2022 T3					
N° de ligne	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	418 204	\$ 64 683	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 482 887	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 472 929	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	40 687	126 035	–	–	–	166 722	40 828	122 657	–	–	163 485	
Autres expositions aux produits de détail	3	88 145	7 969	–	–	43	96 157	85 381	7 793	–	40	93 214	
	4	547 036	198 687	–	–	43	745 766	536 660	192 928	–	40	729 628	
Expositions aux produits autres que de détail													
Entreprises	5	280 448	124 549	244 164	27 319	21 471	697 951	262 748	115 037	229 285	25 419	653 316	
Emprunteurs souverains	6	444 791	1 323	32 429	27 269	1 722	507 534	429 296	1 633	34 542	20 193	487 283	
Banques	7	35 495	7 561	84 245	16 132	7 546	150 979	33 969	7 012	88 074	16 453	152 282	
	8	760 734	133 433	360 838	70 720	30 739	1 356 464	726 013	123 682	351 901	62 065	1 292 881	
Total	9	1 307 770	\$ 332 120	\$ 360 838	\$ 70 720	\$ 30 782	\$ 2 102 230	\$ 1 262 673	\$ 316 610	\$ 351 901	\$ 62 065	\$ 2 022 509	
Par pays où le risque est assumé													
Canada	10	689 516	\$ 162 059	\$ 131 833	\$ 18 845	\$ 9 461	\$ 1 011 714	\$ 680 863	\$ 159 857	\$ 120 759	\$ 17 088	\$ 988 279	
États-Unis	11	539 447	164 139	121 344	21 751	19 790	866 471	514 876	150 810	115 931	17 332	816 577	
Autres pays													
Europe	12	55 444	4 936	72 961	18 231	1 183	152 755	46 540	4 901	84 944	18 246	155 912	
Autres	13	23 363	986	34 700	11 893	348	71 290	20 394	1 042	30 267	9 399	61 741	
	14	78 807	5 922	107 661	30 124	1 531	224 045	66 934	5 943	115 211	27 645	217 653	
Total	15	1 307 770	\$ 332 120	\$ 360 838	\$ 70 720	\$ 30 782	\$ 2 102 230	\$ 1 262 673	\$ 316 610	\$ 351 901	\$ 62 065	\$ 2 022 509	
Par durée résiduelle des contrats													
Moins de 1 an	16	440 422	\$ 229 085	\$ 360 059	\$ 38 723	\$ 14 069	\$ 1 082 358	\$ 412 274	\$ 221 442	\$ 351 156	\$ 38 957	\$ 1 038 624	
De 1 an à 5 ans	17	555 058	101 632	776	21 040	15 970	694 476	542 618	94 131	745	15 199	666 408	
Plus de 5 ans	18	312 290	1 403	3	10 957	743	325 396	307 781	1 037	–	7 909	317 477	
Total	19	1 307 770	\$ 332 120	\$ 360 838	\$ 70 720	\$ 30 782	\$ 2 102 230	\$ 1 262 673	\$ 316 610	\$ 351 901	\$ 62 065	\$ 2 022 509	
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
Résidentiel	20	36 172	\$ 4 830	\$ 4	\$ 44	\$ 2 119	\$ 43 169	\$ 35 543	\$ 3 949	\$ 3	\$ 97	\$ 41 605	
Non résidentiel	21	50 699	10 888	13	184	655	62 439	45 125	8 548	9	367	54 617	
Total des prêts immobiliers	22	86 871	15 718	17	228	2 774	105 608	80 668	12 497	12	464	96 222	
Agriculture	23	9 620	523	12	152	22	10 329	9 457	431	12	67	9 990	
Automobile	24	12 119	8 152	13	1 003	326	21 613	11 391	7 606	11	692	19 975	
Services financiers	25	64 413	18 991	326 199	30 205	3 482	443 290	60 214	17 479	313 910	29 191	424 157	
Alimentation, boissons et tabac	26	7 106	5 895	–	1 687	458	15 146	7 030	5 513	6	1 573	14 520	
Foresterie	27	1 131	1 147	–	27	94	2 399	1 219	995	–	19	2 324	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	465 491	6 930	32 541	27 551	6 454	538 967	447 961	6 433	34 778	20 485	515 502	
Services de santé et services sociaux	29	23 599	4 320	202	62	2 894	31 077	22 415	3 827	257	80	29 205	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	5 965	2 242	1	10	1 027	9 245	5 871	2 054	40	17	8 958	
Métaux et mines	31	4 221	4 583	126	608	905	10 443	4 216	4 187	226	480	9 965	
Pétrole et gaz	32	4 466	7 741	110	2 257	1 164	15 738	3 869	7 757	1 336	3 253	17 511	
Énergie et services publics	33	13 296	16 554	12	2 036	5 090	36 988	11 772	16 179	11	1 354	35 252	
Services professionnels et autres	34	19 324	11 305	954	517	1 655	33 755	18 634	10 386	859	346	31 469	
Commerce de détail	35	8 350	3 842	160	208	305	12 865	8 072	3 921	141	226	12 664	
Fabrication – divers et vente de gros	36	13 225	11 284	174	773	1 006	26 462	12 803	10 819	93	761	25 355	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	6 852	7 991	156	1 508	501	17 008	6 046	7 949	–	1 220	15 676	
Transports	38	8 405	3 146	1	1 127	1 884	14 563	7 940	2 921	1	952	13 374	
Autres	39	6 280	3 069	160	761	698	10 968	6 435	2 728	208	885	10 762	
Total	40	760 734	\$ 133 433	\$ 360 838	\$ 70 720	\$ 30 739	\$ 1 356 464	\$ 726 013	\$ 123 682	\$ 351 901	\$ 62 065	\$ 1 292 881	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2022							
	T2							
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	398 356 \$	60 907 \$	– \$	– \$	– \$	459 263 \$	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	39 001	119 957	–	–	–	158 958	
Autres expositions aux produits de détail	3	86 047	7 799	–	–	37	93 883	
	4	523 404	188 663	–	–	37	712 104	
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	249 464	114 076	240 550	29 279	20 648	654 017	
Emprunteurs souverains	6	418 254	1 553	42 775	19 655	1 730	483 967	
Banques	7	29 531	6 343	87 797	16 868	6 184	146 723	
	8	697 249	121 972	371 122	65 802	28 562	1 284 707	
Total	9	1 220 653 \$	310 635 \$	371 122 \$	65 802 \$	28 599 \$	1 996 811 \$	
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	670 255 \$	161 327 \$	141 102 \$	19 397 \$	9 728 \$	1 001 809 \$	
États-Unis	11	478 058	142 984	110 105	16 939	17 023	765 109	
Autres pays								
Europe	12	51 687	5 261	90 405	18 327	1 194	166 874	
Autres	13	20 653	1 063	29 510	11 139	654	63 019	
	14	72 340	6 324	119 915	29 466	1 848	229 893	
Total	15	1 220 653 \$	310 635 \$	371 122 \$	65 802 \$	28 599 \$	1 996 811 \$	
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	377 797 \$	219 181 \$	370 834 \$	43 435 \$	15 274 \$	1 026 521 \$	
De 1 an à 5 ans	17	540 028	90 488	288	14 632	12 944	658 380	
Plus de 5 ans	18	302 828	966	–	7 735	381	311 910	
Total	19	1 220 653 \$	310 635 \$	371 122 \$	65 802 \$	28 599 \$	1 996 811 \$	
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	34 807 \$	3 498 \$	2 \$	76 \$	1 846 \$	40 229 \$	
Non résidentiel	21	43 911	7 441	10	316	617	52 295	
Total des prêts immobiliers	22	78 718	10 939	12	392	2 463	92 524	
Agriculture	23	9 528	295	5	86	32	9 946	
Automobile	24	10 726	8 093	4	522	266	19 611	
Services financiers	25	51 275	17 490	325 887	34 527	3 382	432 561	
Alimentation, boissons et tabac	26	6 433	5 052	6	1 068	482	13 041	
Foresterie	27	1 262	992	–	67	89	2 410	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	436 860	6 431	42 996	20 253	5 621	512 161	
Services de santé et services sociaux	29	22 328	3 900	231	82	2 755	29 296	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 162	1 983	1	15	992	9 153	
Métaux et mines	31	3 948	4 189	208	531	1 008	9 884	
Pétrole et gaz	32	3 861	7 702	975	2 138	1 125	15 801	
Énergie et services publics	33	9 180	15 938	14	1 928	5 635	32 695	
Services professionnels et autres	34	17 139	10 850	131	348	1 152	29 620	
Commerce de détail	35	7 505	4 146	138	186	313	12 288	
Fabrication – divers et vente de gros	36	10 935	10 548	201	757	711	23 152	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	5 964	7 688	162	1 025	448	15 287	
Transports	38	9 252	3 022	52	943	1 589	14 858	
Autres	39	6 173	2 714	99	934	499	10 419	
Total	40	697 249 \$	121 972 \$	371 122 \$	65 802 \$	28 562 \$	1 284 707 \$	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2023 T2					
		Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Catégories d'actifs									
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	249	\$ -	\$ 671	\$ -	\$ 85	\$ -	12,67	%
Entités du secteur public	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques	4	2 492	-	2 492	-	584	-	23,43	-
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations sécurisées	6	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	7	1 327	446	1 271	60	1 223	-	91,89	-
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9	-	-	-	-	-	-	-	-
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	10	16 375	4 080	16 375	1 632	25 194	-	139,91	-
Clientèle de détail	11	2 871	4 915	2 115	1 086	2 054	-	64,17	-
Immobilier	12	4 030	2 248	4 030	899	2 565	-	52,04	-
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13	4 030	2 248	4 030	899	2 565	-	52,04	-
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires inversés	19	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres adossés à des créances hypothécaires	20	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions en défaut	21	79	-	74	-	106	-	143,24	-
Autres actifs ⁵	22	29 452	-	29 452	-	22 234	-	75,49	-
Total	23	56 875	\$ 11 689	\$ 56 480	\$ 3 677	\$ 54 045	\$ -	89,84	%

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2023 T1								2022 T4							
N° de ligne	Catégories d'actifs	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴				
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan						
1	Entreprises	1 763	\$ 473	\$ 1 763	\$ 10	\$ 1 355	76,42	%	2 191	\$ 426	\$ 2 191	\$ 14	\$ 1 698	\$ 77,01	%		
2	Emprunteurs souverains	1	–	1	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–		
3	Banques	674	–	674	–	135	20,03	–	646	–	646	–	129	19,97	–		
4	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	3 999	1 833	3 999	884	2 792	57,18	–	3 951	2 201	3 951	1 038	2 968	59,49	–		
5	Autres produits de détail	3 007	5 194	3 007	223	1 836	56,84	–	2 997	5 609	2 997	235	1 943	60,12	–		
6	Actions	5 824	3 387	5 824	1 693	4 822	64,15	–	5 000	3 433	5 000	1 716	4 611	68,66	–		
7	Autres actifs ⁵	28 448	–	28 448	–	22 608	79,47	–	27 631	–	27 631	–	21 808	78,93	–		
8	Total	43 716	\$ 10 887	\$ 43 716	\$ 2 810	\$ 33 548	72,11	%	42 417	\$ 11 669	\$ 42 417	\$ 3 003	\$ 33 157	\$ 73,00	%		
2023 T3								2022 T2									
N° de ligne	Catégories d'actifs	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴				
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan						
9	Entreprises	2 539	\$ 456	\$ 2 539	\$ 15	\$ 1 690	66,17	%	3 194	\$ 414	\$ 3 194	\$ 16	\$ 1 715	\$ 53,43	%		
10	Emprunteurs souverains	1	–	1	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–		
11	Banques	599	–	599	–	120	20,03	–	814	–	814	–	163	20,02	–		
12	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	3 726	2 195	3 726	1 025	2 886	60,75	–	3 508	1 962	3 508	913	2 717	61,46	–		
13	Autres produits de détail	2 976	5 456	2 976	208	1 888	59,30	–	3 194	5 409	3 194	191	1 951	57,64	–		
14	Actions	4 681	3 128	4 681	1 564	4 270	68,37	–	4 670	2 944	4 670	1 472	4 173	67,94	–		
15	Autres actifs ⁵	24 768	–	24 768	–	20 532	82,90	–	24 241	–	24 241	–	19 602	80,86	–		
16	Total	39 290	\$ 11 235	\$ 39 290	\$ 2 812	\$ 31 386	74,55	%	39 622	\$ 10 729	\$ 39 622	\$ 2 592	\$ 30 321	\$ 71,83	%		

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2023			
		T2			
		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Coefficient de pondération des risques					
Moins de 40 %	1	15 380 \$	3 550 \$	31,13 %	16 486 \$
40-70 %	2	2 022	2 248	40,00	2 921
75 %	3	2 068	2 816	19,93	2 630
85 %	4	–	–	–	–
90-100 %	5	26 865	2 548	35,36	27 765
105-130 %	6	–	–	–	–
150 %	7	91	–	–	91
250 %	8	10 053	1	39,92	10 053
400 %	9	1	526	40,00	211
1 250 %	10	–	–	–	–
Expositions totales	11	56 480 \$	11 689 \$	31,46 %	60 157 \$

¹ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2023 T1									2022 T4																										
N° de ligne	Catégories d'actifs	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)																				
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres																					
1	Entreprises	419	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 354	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 773	\$	506	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 699	\$	–	\$	–	\$	–	\$	2 205	\$
2	Emprunteurs souverains	–		1		–		–		–		–		–		–		1		–		1		–		–		–		–		–		1			
3	Banques	–		674		–		–		–		–		–		–		674		–		646		–		–		–		–		–		646			
4	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	–		–		2 184		2 686		13		–		–		–		4 883		–		–		1 944		3 031		14		–		–		4 989			
5	Autres produits de détail	557		386		–		2 230		–		57		–		–		3 230		422		376		–		2 377		–		57		–		3 232			
6	Actions	2 140		1 035		–		–		4 342		–		–		–		7 517		2 190		219		–		–		4 307		–		–		6 716			
7	Autres actifs ²	7 540		–		–		–		20 760		–		148		–		28 448		7 485		–		–		–		20 001		–		145		27 631			
8	Total	10 656	\$	2 096	\$	2 184	\$	4 916	\$	26 469	\$	57	\$	148	\$	–	\$	46 526	\$	10 603	\$	1 242	\$	1 944	\$	5 408	\$	26 021	\$	57	\$	145	\$	45 420	\$		
		2022 T3									2022 T2																										
9	Entreprises	863	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 690	\$	1	\$	–	\$	–	\$	2 554	\$	1 494	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 714	\$	2	\$	–	\$	–	\$	3 210	\$
10	Emprunteurs souverains	–		1		–		–		–		–		–		–		1		–		1		–		–		–		–		–		1			
11	Banques	–		599		–		–		–		–		–		–		599		–		814		–		–		–		–		–		814			
12	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	–		–		1 701		3 037		13		–		–		–		4 751		–		–		1 505		2 903		13		–		–		4 421			
13	Autres produits de détail	477		342		–		2 305		–		60		–		–		3 184		610		339		–		2 361		–		75		–		3 385			
14	Actions	2 061		195		–		–		3 989		–		–		–		6 245		2 064		177		–		–		3 901		–		–		6 142			
15	Autres actifs ²	5 830		–		–		–		18 799		–		139		–		24 768		6 152		–		–		–		17 957		–		132		24 241			
16	Total	9 231	\$	1 137	\$	1 701	\$	5 342	\$	24 491	\$	61	\$	139	\$	–	\$	42 102	\$	10 320	\$	1 331	\$	1 505	\$	5 264	\$	23 585	\$	77	\$	132	\$	42 214	\$		

¹ Ne tient pas compte ni des titrisations ni du RCC.

² Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne 2023 T2

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

Canada ⁷	N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
				initiales ³	compte des FCEC ³										
	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	16 545 \$	13 333 \$	38,83 %	20 490 \$	0,11 %	5 974	28,51 %	2,4	3 820 \$	18,64 %	7 \$	
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	14 678	4 727	42,53	11 530	0,20	2 532	25,77	2,7	3 108	26,96	6	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	32 146	16 508	36,21	32 379	0,36	8 496	28,78	2,2	11 587	35,79	33	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	10 163	4 839	35,22	11 242	0,69	2 477	27,95	1,9	5 153	45,84	22	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	23 343	11 171	32,37	25 712	1,72	12 101	38,33	2,2	22 346	86,91	168	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 586	384	46,52	1 611	9,82	288	46,89	2,1	3 018	187,34	74	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 202	611	40,32	2 388	24,11	717	47,51	1,7	5 582	233,75	268	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	467	38	38,83	467	100,00	404	63,91	1,8	1 512	323,77	240	
	9	Total		101 130 \$	51 611 \$	36,67 %	105 819 \$	1,78 %	32 970	31,49 %	2,3	56 126 \$	53,04 %	818 \$	250 \$
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 855 \$	4 145 \$	63,51 %	9 651 \$	0,06 %	170	25,25 %	3,3	1 414 \$	14,65 %	2 \$	
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	2 976	1 427	53,53	3 740	0,23	72	27,51	2,3	1 114	29,79	2	
	12	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	32 189	14 306	57,77	40 211	0,63	4 674	34,09	3,4	26 222	65,21	87	
	14	De 0,75 à <2,50	BB- à B	19 449	12 431	45,65	25 017	1,52	7 858	36,25	3,1	22 598	90,33	141	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	7 581	1 671	45,27	4 743	4,71	1 416	36,63	3,0	5 860	123,55	82	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	3 008	453	47,64	3 191	28,89	521	44,05	2,7	7 362	230,71	400	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	133	15	49,46	140	100,00	125	63,39	2,2	912	651,43	16	
	18	Total		72 191 \$	34 448 \$	53,17 %	86 693 \$	2,23 %	14 834	34,00 %	3,2	65 482 \$	75,53 %	730 \$	22 \$

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

Canada ⁷	N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
				initiales ³	compte des FCEC ³										
	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	38 417 \$	110 264 \$	40,56 %	82 592 \$	0,10 %	837	37,27 %	2,4	18 946 \$	22,94 %	29 \$	
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	7 486	8 189	44,00	11 023	0,20	140	28,16	2,3	3 641	33,03	6	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 190	11 882	38,92	16 183	0,34	255	26,35	2,4	6 025	37,23	14	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	2 703	1 907	41,99	3 497	0,69	69	35,33	2,4	2 246	64,23	9	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 175	4 184	45,62	6 889	1,56	286	27,06	2,3	4 492	65,21	25	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	566	1 047	40,46	988	9,82	29	34,79	2,4	1 467	148,48	34	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	336	878	54,27	706	22,28	19	43,02	2,0	1 559	220,82	67	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	28	-	76,48	28	100,00	2	75,00	1,0	-	-	26	
	27	Total		66 901 \$	138 351 \$	40,88 %	121 906 \$	0,47 %	1 637	34,39 %	2,4	38 376 \$	31,48 %	210 \$	27 \$
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 050 \$	14 811 \$	50,13 %	20 691 \$	0,06 %	209	38,87 %	3,5	5 139 \$	24,84 %	5 \$	
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	3 605	5 762	45,76	6 247	0,23	91	38,50	3,3	2 972	47,57	6	
	30	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	14 708	19 738	39,50	22 551	0,60	316	38,05	3,1	15 635	69,33	51	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	4 814	6 350	40,28	7 370	1,42	178	33,40	3,4	6 363	86,34	34	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 404	994	40,65	1 105	4,71	42	28,80	2,9	1 097	99,28	15	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	573	498	43,52	790	35,93	19	30,23	2,3	1 199	151,77	82	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	1	2	40,00	1	100,00	4	22,95	4,7	4	400,00	-	
	36	Total		38 155 \$	48 155 \$	43,69 %	58 755 \$	1,03 %	858	37,52 %	3,3	32 409 \$	55,16 %	193 \$	- \$

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan		N° de ligne		2023 T1																									
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	63 689	\$	109 388	\$	75,55	%	160 547	\$	0,08	%	6 825		34,93	%	2,7		32 437	\$	20,20	%	42	\$			
	2	De 0,15 à <0,25		BB+	25 225		9 886		75,43		27 346		0,20		2 318		26,51		2,4		8 473		30,98		15				
	3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	43 573		16 239		73,46		48 954		0,36		7 478		27,30		2,3		18 743		38,29		47				
	4	De 0,50 à <0,75		B+	14 122		3 645		74,36		16 183		0,69		2 225		26,77		2,0		7 983		49,33		30				
	5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	27 467		7 028		75,35		31 418		1,67		11 707		38,47		2,3		31 009		98,70		201				
	6	De 2,50 à <10,00		CCC+	2 066		1 105		69,93		2 599		9,82		313		44,96		2,3		5 221		200,88		115				
	7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	2 633		1 511		75,32		3 676		21,20		677		41,03		1,8		8 222		223,67		320				
	8	100,00 (défaillance)		Défaillance	523		84		49,68		561		100,00		231		54,48		2,3		1 752		312,30		276				
	9	Total				179 298	\$	148 896	\$	75,22	%	291 284	\$	0,89	%	31 013		32,99	%	2,5		113 840	\$	39,08	%	1 046	\$	306	\$
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à A-	22 550	\$	19 038	\$	65,69	%	39 750	\$	0,05	%	480		30,40	%	3,4		5 889	\$	14,82	%	5	\$			
	11	De 0,15 à <0,25		BBB+	7 226		6 627		61,96		11 337		0,23		175		28,30		2,8		3 906		34,45		7				
	12	De 0,25 à <0,50 ⁸		s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.				
	13	De 0,50 à <0,75		De BBB à BB	45 383		34 039		60,26		65 711		0,61		4 922		32,95		3,3		43 825		66,69		133				
	14	De 0,75 à <2,50		BB- à B	22 436		12 590		61,03		30 076		1,50		6 561		35,57		3,3		28 919		96,15		163				
	15	De 2,50 à <10,00		B-	9 148		2 174		59,10		5 962		4,71		1 352		33,27		3,1		7 195		120,68		93				
	16	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	3 497		1 063		48,32		4 010		29,17		559		39,78		2,8		9 062		225,99		454				
	17	100,00 (défaillance)		Défaillance	202		90		45,61		243		100,00		136		48,02		3,1		1 308		538,27		19				
	18	Total				110 442	\$	75 621	\$	61,69	%	157 089	\$	1,65	%	14 181		32,68	%	3,2		100 104	\$	63,72	%	874	\$	25	\$
2022 T4																													
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	55 751	\$	107 226	\$	69,52	%	144 141	\$	0,08	%	6 780		34,72	%	2,7		28 293	\$	19,63	%	37	\$			
	20	De 0,15 à <0,25		BB+	27 515		10 160		69,99		29 020		0,20		2 419		24,19		2,3		8 125		28,00		14				
	21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	43 285		15 486		67,37		47 480		0,36		7 517		26,35		2,2		17 593		37,05		44				
	22	De 0,50 à <0,75		B+	13 282		3 289		69,23		14 823		0,68		2 214		27,39		1,9		7 444		50,22		28				
	23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	25 321		6 372		69,14		28 622		1,63		11 126		37,15		2,1		26 736		93,41		171				
	24	De 2,50 à <10,00		CCC+	2 240		1 122		50,55		2 732		9,01		307		44,72		2,2		5 246		192,02		110				
	25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	2 244		1 317		56,82		2 908		20,78		672		40,71		1,8		6 390		219,74		246				
	26	100,00 (défaillance)		Défaillance	418		14		67,38		423		100,00		213		56,78		1,8		1 170		276,60		246				
	27	Total				170 056	\$	144 986	\$	69,04	%	270 149	\$	0,81	%	30 452		32,17	%	2,4		100 997	\$	37,39	%	896	\$	288	\$
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à A-	22 918	\$	17 836	\$	66,09	%	39 908	\$	0,05	%	486		30,86	%	3,5		5 873	\$	14,72	%	5	\$			
	29	De 0,15 à <0,25		BBB+	6 296		6 970		61,27		10 572		0,23		166		27,31		2,8		3 458		32,71		7				
	30	De 0,25 à <0,50		BBB	6 538		10 205		61,49		12 815		0,48		222		34,28		2,8		7 676		59,90		21				
	31	De 0,50 à <0,75		De BBB à BB	36 980		23 801		59,90		51 036		0,64		4 572		32,75		3,4		35 000		68,58		107				
	32	De 0,75 à <2,50		De BB- à B	21 922		12 245		61,08		29 357		1,49		6 841		35,64		3,2		28 159		95,92		159				
	33	De 2,50 à <10,00		B-	9 796		2 370		58,86		6 225		4,69		1 483		32,32		3,1		7 273		116,84		94				
	34	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	3 594		894		47,20		4 016		30,52		590		37,37		3,0		8 638		215,09		450				
	35	100,00 (défaillance)		Défaillance	155		71		41,42		185		100,00		141		72,00		3,0		1 376		743,78		36				
	36	Total				108 199	\$	74 392	\$	61,72	%	154 114	\$	1,67	%	14 496		32,71	%	3,3		97 453	\$	63,23	%	879	\$	26	\$

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2022																	
		T3																	
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
															\$	\$	\$	\$	\$
Canada⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	51 043	\$ 103 396	\$ 69,88	%	136 825	\$ 0,08	%	6 499	34,81	%	2,7	26 374	\$ 19,28	%	35	\$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	23 635	\$ 9 654	69,67	%	25 095	0,20	%	2 324	25,68	%	2,4	7 378	29,40	%	13	\$
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	43 075	\$ 15 461	67,67	%	47 093	0,36	%	7 520	27,04	%	2,3	18 225	38,70	%	45	\$
	4	De 0,50 à <0,75	B+	13 418	\$ 3 309	69,26	%	14 887	0,68	%	2 348	26,74	%	1,9	7 251	48,71	%	27	\$
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	25 264	\$ 5 631	69,05	%	28 265	1,62	%	11 593	34,66	%	2,2	24 579	86,96	%	156	\$
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 669	\$ 1 388	49,48	%	2 324	9,01	%	250	44,35	%	2,2	4 438	190,96	%	93	\$
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 095	\$ 1 253	55,61	%	2 718	20,34	%	695	38,66	%	1,9	5 673	208,72	%	215	\$
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	362	\$ 33	47,91	%	376	100,00	%	202	56,71	%	1,7	873	232,18	%	242	\$
	9	Total		160 561	\$ 140 125	\$ 69,24	%	257 583	\$ 0,79	%	30 672	32,18	%	2,5	94 791	\$ 36,80	%	826	\$ 257
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	21 759	\$ 14 064	\$ 67,43	%	36 358	\$ 0,05	%	471	32,02	%	3,5	5 462	\$ 15,02	%	5	\$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 523	\$ 6 100	60,27	%	9 200	0,23	%	164	27,20	%	3,0	3 110	33,80	%	6	\$
	12	De 0,25 à <0,50	BBB	5 623	\$ 8 630	61,31	%	10 916	0,48	%	218	34,87	%	2,9	6 676	61,16	%	18	\$
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	32 602	\$ 20 357	59,53	%	44 544	0,64	%	4 448	32,55	%	3,4	30 530	68,54	%	93	\$
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	20 889	\$ 10 742	60,99	%	27 415	1,50	%	7 040	36,36	%	3,2	26 811	97,80	%	153	\$
	15	De 2,50 à <10,00	B-	9 551	\$ 1 987	59,38	%	5 817	4,69	%	1 590	33,44	%	3,2	7 141	122,76	%	91	\$
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	3 500	\$ 1 011	49,45	%	3 998	30,25	%	615	40,75	%	2,8	9 262	231,67	%	486	\$
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	200	\$ 65	41,44	%	227	100,00	%	161	73,18	%	3,2	1 639	722,03	%	43	\$
	18	Total		99 647	\$ 62 956	\$ 61,68	%	138 475	\$ 1,80	%	14 703	33,33	%	3,3	90 631	\$ 65,45	%	895	\$ 50
		2022																	
		T2																	
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
															\$	\$	\$	\$	\$
Canada⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	44 026	\$ 103 083	\$ 69,86	%	129 475	\$ 0,08	%	6 031	35,05	%	2,7	24 391	\$ 18,84	%	33	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	21 457	\$ 9 087	69,40	%	22 635	0,20	%	2 171	25,42	%	2,1	6 222	27,49	%	12	\$
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	40 926	\$ 15 995	67,55	%	45 267	0,36	%	7 345	27,33	%	2,2	17 557	38,79	%	44	\$
	22	De 0,50 à <0,75	B+	13 067	\$ 3 090	68,66	%	14 397	0,68	%	2 378	24,50	%	2,0	6 622	46,00	%	24	\$
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	25 191	\$ 5 573	68,86	%	28 088	1,62	%	11 969	35,24	%	2,2	24 794	88,27	%	159	\$
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 825	\$ 1 831	53,93	%	2 781	9,01	%	317	40,69	%	2,3	4 936	177,49	%	102	\$
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 933	\$ 594	50,26	%	2 158	20,43	%	643	39,92	%	1,7	4 577	212,09	%	174	\$
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	376	\$ 21	53,85	%	385	100,00	%	198	57,33	%	1,7	935	242,86	%	245	\$
	27	Total		148 801	\$ 139 274	\$ 69,20	%	245 186	\$ 0,79	%	30 337	32,28	%	2,4	90 034	\$ 36,72	%	793	\$ 265
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	21 213	\$ 15 683	\$ 67,23	%	38 025	\$ 0,05	%	486	35,24	%	3,4	5 858	\$ 15,41	%	5	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 101	\$ 5 889	60,00	%	8 635	0,23	%	159	27,37	%	2,8	2 898	33,56	%	5	\$
	30	De 0,25 à <0,50	BBB	5 289	\$ 8 467	61,39	%	10 488	0,48	%	215	33,11	%	2,8	5 862	55,89	%	17	\$
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	31 224	\$ 18 864	59,73	%	42 050	0,64	%	4 320	33,66	%	3,4	29 422	69,97	%	91	\$
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	20 421	\$ 10 026	60,75	%	26 159	1,51	%	7 077	35,99	%	3,2	25 453	97,30	%	145	\$
	33	De 2,50 à <10,00	B-	9 926	\$ 1 981	58,28	%	5 606	4,69	%	1 667	35,91	%	3,1	7 350	131,11	%	94	\$
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 084	\$ 1 007	50,74	%	4 593	29,68	%	677	44,78	%	2,7	11 619	252,97	%	596	\$
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	210	\$ 65	41,52	%	237	100,00	%	177	76,18	%	3,1	2 038	859,92	%	27	\$
	36	Total		97 468	\$ 61 982	\$ 61,83	%	135 793	\$ 1,93	%	14 773	34,65	%	3,3	90 500	\$ 66,65	%	980	\$ 35

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2023													
		T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions	
															\$
1	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB-	430 021	31 891	65,54	528 406 ⁸	0,01	4 057	11,79	2,9	11 391	2,16	9		
2	De 0,15 à <0,25	BB+	1 144	944	74,72	1 687	0,22	132	26,25	2,9	509	30,17	1		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	542	245	39,72	628	0,31	280	28,62	2,5	220	35,03	1		
4	De 0,50 à <0,75	B+	350	367	89,02	660	0,58	95	34,41	2,5	397	60,15	1		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	974	413	35,98	838	1,85	592	41,27	2,3	867	103,46	6		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 384	24	40,62	104	9,70	9	54,06	3,0	249	239,42	5		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	260	10	29,90	263	34	34	48,87	3,5	632	240,30	46		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	97	3	37,80	99	20	20	30,07	3,7	102	103,03	27		
9	Total		434 772	33 897	65,47	532 685	0,05	5 203	11,96	2,9	14 367	2,70	96	27	
		2023													
		T1													
10	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB-	449 761	4 390	79,18	511 561 ⁸	0,01	1 056	7,67	2,7	4 067	0,80	2		
11	De 0,15 à <0,25	BB+	37	–	–	34	0,20	1	13,70	1,0	3	8,82	–		
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
13	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	170	143	59,00	–	2,23	2	33,90	2,5	–	–	–		
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 200	10	47,18	2	4,71	2	5,26	5,0	1	50,00	–		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
18	Total		451 168	4 543	78,47	511 597	0,01	1 059	7,67	2,7	4 071	0,80	2	–	
		2022													
		T4													
19	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB-	443 386	3 857	76,54	508 124 ⁸	0,01	1 052	8,06	2,7	4 287	0,84	2		
20	De 0,15 à <0,25	BB+	41	–	–	41	0,20	1	13,60	1,0	4	9,76	–		
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
22	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	187	147	59,00	–	2,14	1	33,75	2,5	–	–	–		
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 177	16	40,28	1	4,69	1	–	5,0	–	–	–		
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
27	Total		444 791	4 020	75,75	508 166	0,01	1 055	8,06	2,7	4 291	0,84	2	–	

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2022																						
		T3																						
N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions						
	Notation externe																							
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	427 972	\$	4 200	\$	75,30	%	494 612 ⁷	\$	0,01	%	1 079	8,30	%	2,7	3 951	\$	0,80	%	2	\$		
2	De 0,15 à <0,25	BB+	21						21		0,20		1	13,60		1,0	2		9,52					
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-																						
4	De 0,50 à <0,75	B+																						
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	177		139		59,00				2,14		1	33,75		2,5								
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 125		17		39,96		1		4,69		1			5,0								
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins																						
8	100,00 (défaillance)	Défaillance																						
9	Total		429 295	\$	4 356	\$	74,64	%	494 634	\$	0,01	%	1 082	8,30	%	2,7	3 953	\$	0,80	%	2	\$	–	\$

		2022																						
		T2																						
N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions						
	Notation externe																							
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	417 205	\$	4 259	\$	77,07	%	485 543 ⁷	\$	0,01	%	1 092	8,43	%	2,9	3 736	\$	0,77	%	2	\$		
11	De 0,15 à <0,25	BB+																						
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-																						
13	De 0,50 à <0,75	B+																						
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	1						1		2,14		2	33,75		2,5	1		100,00					
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 047		1		100,00		1		4,69		1			1,8								
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins																						
17	100,00 (défaillance)	Défaillance																						
18	Total		418 253	\$	4 260	\$	77,07	%	485 545	\$	0,01	%	1 094	8,43	%	2,9	3 737	\$	0,77	%	2	\$	–	\$

¹ Exclut les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
à la date du bilan ligne

		2023																									
		T2																									
		Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	20 363	\$	9 605	\$	46,98	%	25 339	\$	0,06	%	410		50,13	%	2,2		6 314	\$	24,92	%	7	\$		
2	De 0,15 à <0,25		BB+	776		664		38,12		1 018		0,22		32		49,84		2,5		512		50,29		1			
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	318		101		25,03		244		0,44		12		45,04		1,9		169		69,26		1			
4	De 0,50 à <0,75		B+	2 566		1 486		39,10		2 861		0,56		33		38,61		1,9		1 615		56,45		6			
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	50		14		41,19		55		1,69		31		36,30		4,2		60		109,09		–			
6	De 2,50 à <10,00		CCC+	28		33		67,90		50		4,71		13		7,53		2,1		11		22,00		–			
7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	–		10		99,02		10		40,76		1		45,00		1,0		24		240,00		2			
8	100,00 (défaillance)		Défaillance	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
9	Total			24 101	\$	11 913	\$	45,41	%	29 577	\$	0,14	%	529		48,86	%	2,1		8 705	\$	29,43	%	17	\$	–	\$
		2023																									
		T1																									
		Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	30 047	\$	19 525	\$	74,44	%	45 068	\$	0,04	%	1 022		25,81	%	3,0		5 451	\$	12,10	%	4	\$		
11	De 0,15 à <0,25		BB+	293		924		79,92		1 031		0,23		38		28,76		2,6		342		33,17		1			
12	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	459		54		79,67		230		0,44		12		16,79		1,5		60		26,09		–			
13	De 0,50 à <0,75		B+	613		31		74,35		446		0,59		41		61,14		3,0		487		109,19		2			
14	De 0,75 à <2,50		De B à B-	111		26		74,50		109		1,91		23		62,63		4,2		219		200,92		1			
15	De 2,50 à <10,00		CCC+	9		–		59,00		6		8,31		4		7,06		2,0		2		33,33		–			
16	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	139		1		42,70		140		36,87		3		62,12		5,0		447		319,29		33			
17	100,00 (défaillance)		Défaillance	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
18	Total			31 671	\$	20 561	\$	74,70	%	47 030	\$	0,17	%	1 134		26,35	%	2,9		7 008	\$	14,90	%	41	\$	–	\$
		2022																									
		T4																									
		Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	31 867	\$	19 381	\$	73,49	%	46 335	\$	0,04	%	1 015		26,68	%	2,9		5 759	\$	12,43	%	5	\$		
20	De 0,15 à <0,25		BB+	299		956		84,06		1 102		0,22		42		27,47		2,8		354		32,12		1			
21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	1 762		54		74,40		1 800		0,44		21		49,88		0,3		1 075		59,72		4			
22	De 0,50 à <0,75		B+	672		24		77,08		487		0,59		34		48,26		3,9		457		93,84		1			
23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	122		3		60,95		108		1,61		19		67,11		4,2		225		208,33		1			
24	De 2,50 à <10,00		CCC+	8		–		59,00		4		8,80		3		4,51		1,2		1		25,00		–			
25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	119		–		–		119		40,80		2		66,20		5,0		391		328,57		33			
26	100,00 (défaillance)		Défaillance	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
27	Total			34 849	\$	20 418	\$	73,99	%	49 955	\$	0,16	%	1 131		27,92	%	2,8		8 262	\$	16,54	%	45	\$	–	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2022	
														T3	
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	31 958	\$ 17 710	\$ 73,29	% 45 184	\$ 0,04	% 1 021	29,29	% 2,7	5 683	\$ 12,58	% 6	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	284	895	84,58	1 041	0,22	42	27,90	3,0	345	33,14	1		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	241	38	77,58	246	0,44	22	29,83	2,3	119	48,37	–		
4	De 0,50 à <0,75	B+	652	25	74,91	467	0,60	32	49,19	4,0	457	97,86	1		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	114	3	60,95	100	1,59	35	67,96	4,3	211	211,00	1		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	8	–	59,00	5	8,80	3	4,47	1,4	1	20,00	–		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	113	–	–	113	40,77	2	66,20	5,0	370	327,43	31		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
9	Total		33 370	\$ 18 671	\$ 73,84	% 47 156	\$ 0,15	% 1 148	29,62	% 2,7	7 186	\$ 15,24	% 40	\$ –	

2022
T2

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	27 134	\$ 16 068	\$ 73,42	% 39 159	\$ 0,04	% 1 039	27,59	% 2,8	4 987	\$ 12,74	% 4	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	607	831	83,00	1 228	0,22	47	22,76	2,2	328	26,71	1	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	355	39	68,45	250	0,45	24	24,95	2,4	108	43,20	–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	449	11	86,61	451	0,58	29	41,56	4,5	411	91,13	1	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	119	7	59,73	107	1,56	29	66,83	4,1	218	203,74	1	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	4	–	59,00	–	4,69	2	21,21	1,1	–	–	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	49	–	–	49	70,71	1	67,85	5,0	120	244,90	24	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total		28 717	\$ 16 956	\$ 73,88	% 41 244	\$ 0,14	% 1 160	27,73	% 2,8	6 172	\$ 14,96	% 31	\$ –

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2023 T2														
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Canada – assurées^{7, 8, 9}																
1	De 0,00 à <0,15 %	42 378 \$	15 634 \$	53,31 %	11 642 \$	0,07 %	296 449	10,94 %	221	1,90 %	1	\$				
2	De 0,15 à <0,25	7 187	418	48,18	2 746	0,19	34 462	10,90	118	4,30	1	\$				
3	De 0,25 à <0,50	6 116	171	44,46	2 326	0,32	35 590	10,71	141	6,06	1	\$				
4	De 0,50 à <0,75	4 192	517	52,83	1 596	0,52	16 803	10,57	137	8,58	1	\$				
5	De 0,75 à <2,50	5 267	83	40,65	1 986	1,25	17 300	10,54	300	15,11	3	\$				
6	De 2,50 à <10,00	1 354	33	50,13	430	5,57	7 099	10,66	156	36,28	3	\$				
7	De 10,00 à <100,00	327	3	76,26	82	24,95	1 928	10,71	47	57,32	2	\$				
8	100,00 (défaillance)	114	–	–	22	100,00	669	11,48	32	145,45	–	\$				
9	Total	66 935	16 859	53,01	20 830	0,58	410 300	10,83	1 152	5,53	12	5 \$				
Canada – non assurées^{7, 8, 9}																
10	De 0,00 à <0,15	190 058	88 392	49,06	233 431	0,07	834 814	20,26	8 931	3,83	32	\$				
11	De 0,15 à <0,25	42 352	3 772	44,12	44 016	0,19	129 484	25,01	4 775	10,85	21	\$				
12	De 0,25 à <0,50	28 433	1 919	45,71	29 310	0,31	103 554	25,50	4 699	16,03	23	\$				
13	De 0,50 à <0,75	14 830	1 669	51,34	15 687	0,52	38 406	26,53	3 668	23,38	22	\$				
14	De 0,75 à <2,50	15 748	921	50,34	16 211	1,28	38 781	25,83	6 504	40,12	52	\$				
15	De 2,50 à <10,00	2 972	74	44,10	3 004	5,41	11 151	20,90	2 197	73,14	33	\$				
16	De 10,00 à <100,00	612	10	69,26	619	32,68	2 443	15,37	486	78,51	29	\$				
17	100,00 (défaillance)	181	–	–	181	100,00	842	18,12	307	169,61	8	\$				
18	Total	295 186	96 757	48,85	342 459	0,34	1 159 475	21,86	31 567	9,22	220	42 \$				
États-Unis – non assurées⁷																
19	De 0,00 à <0,15	35 470	14 954	66,13	45 360	0,07	119 098	30,51	2 445	5,39	9	\$				
20	De 0,15 à <0,25	8 028	555	40,88	8 255	0,19	25 278	29,62	986	11,94	5	\$				
21	De 0,25 à <0,50	5 196	398	38,52	5 350	0,31	25 712	29,09	901	16,84	5	\$				
22	De 0,50 à <0,75	3 856	198	37,14	3 929	0,53	9 009	32,57	1 065	27,11	7	\$				
23	De 0,75 à <2,50	4 739	214	33,36	4 810	1,29	15 266	31,75	2 264	47,07	20	\$				
24	De 2,50 à <10,00	831	60	13,17	839	4,80	5 238	31,93	868	103,46	13	\$				
25	De 10,00 à <100,00	521	13	13,30	523	22,55	1 904	24,54	648	123,90	28	\$				
26	100,00 (défaillance)	609	–	–	609	100,00	3 170	21,60	395	64,86	100	\$				
27	Total	59 250	16 392	63,60	69 675	1,31	204 675	30,39	9 572	13,74	187	46 \$				
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	421 371 \$	130 008 \$	51,25 %	432 964 \$	0,51 %	1 774 450	22,71 %	42 291 \$	9,77 %	419 \$	93 \$				

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2023 T1														
N° de ligne		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées^{7, 8, 9}																
1	De 0,00 à <0,15	%	44 119	\$ 15 838	\$ 53,34	% 11 850	\$ 0,06	% 305 451	8,76	%	180	\$ 1,52	%	1	\$	
2	De 0,15 à <0,25		7 253	344	50,01	2 830	0,19	34 505	9,49		111	3,92	1			
3	De 0,25 à <0,50		5 960	138	48,00	2 256	0,32	35 410	9,49		128	5,67	1			
4	De 0,50 à <0,75		4 015	466	53,18	1 487	0,52	15 711	9,49		119	8,00	1			
5	De 0,75 à <2,50		4 763	47	46,98	1 703	1,27	16 757	9,48		245	14,39	2			
6	De 2,50 à <10,00		1 247	20	44,51	378	5,53	6 796	8,90		120	31,75	2			
7	De 10,00 à <100,00		282	2	81,41	67	22,94	1 753	8,42		32	47,76	1			
8	100,00 (défaillance)		114	–	–	23	100,00	665	8,49		26	113,04	–			
9	Total		67 753	16 855	53,20	20 594	0,53	417 048	9,05		961	4,67	9	5		
Canada – non assurées^{7, 9}																
10	De 0,00 à <0,15		195 563	85 636	48,82	237 370	0,06	849 890	20,62		7 867	3,31	29			
11	De 0,15 à <0,25		40 705	4 311	45,80	42 679	0,19	125 012	25,44		4 488	10,52	21			
12	De 0,25 à <0,50		24 586	3 489	47,99	26 260	0,32	100 930	26,05		4 064	15,48	22			
13	De 0,50 à <0,75		12 675	–	–	12 675	0,51	25 742	26,55		2 827	22,30	17			
14	De 0,75 à <2,50		13 514	882	49,69	13 952	1,25	34 858	25,47		5 294	37,94	43			
15	De 2,50 à <10,00		2 429	70	42,80	2 459	5,34	9 874	20,23		1 709	69,50	25			
16	De 10,00 à <100,00		501	8	59,43	506	30,37	2 265	13,91		381	75,30	20			
17	100,00 (défaillance)		165	–	–	165	100,00	759	19,23		309	187,27	8			
18	Total		290 138	94 396	48,65	336 066	0,29	1 149 330	22,07		26 939	8,02	185	41		
États-Unis – non assurées⁷																
19	De 0,00 à <0,15		35 315	14 367	65,99	44 796	0,06	117 931	29,70		2 147	4,79	8			
20	De 0,15 à <0,25		6 872	547	38,61	7 083	0,19	25 765	28,17		820	11,58	4			
21	De 0,25 à <0,50		4 446	398	37,98	4 597	0,31	24 448	27,71		756	16,45	4			
22	De 0,50 à <0,75		3 822	224	37,11	3 905	0,53	8 671	33,26		1 111	28,45	7			
23	De 0,75 à <2,50		4 354	220	31,15	4 422	1,31	14 633	31,07		2 124	48,03	18			
24	De 2,50 à <10,00		683	67	13,03	692	4,91	5 064	31,19		739	106,79	11			
25	De 10,00 à <100,00		511	12	10,66	513	18,54	1 856	23,88		657	128,07	23			
26	100,00 (défaillance)		615	–	–	615	100,00	3 321	21,44		416	67,64	100			
27	Total		56 618	15 835	63,18	66 623	1,32	201 689	29,59		8 770	13,16	175	53		
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		414 509	\$ 127 086	\$ 51,07	\$ 423 283	\$ 0,47	% 1 768 067	22,55	%	36 670	\$ 8,66	% 369	\$ 99	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4																	
			Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
Canada – assurées^{7,8,9}	1	De 0,00 à <0,15	%	46 748	\$ 17 373	\$ 52,46	%	11 838	\$ 0,06	%	322 046	8,82	%	183	1,55	%	1	\$		\$
	2	De 0,15 à <0,25		7 559	338	49,64		2 793	0,19		37 935	9,50		109	3,90		1			
	3	De 0,25 à <0,50		6 054	146	49,14		2 346	0,32		33 955	9,56		134	5,71		1			
	4	De 0,50 à <0,75		4 127	446	52,96		1 641	0,50		15 748	9,61		130	7,92		1			
	5	De 0,75 à <2,50		4 642	46	48,30		1 627	1,22		16 265	9,55		229	14,07		2			
	6	De 2,50 à <10,00		1 083	15	41,31		311	5,56		6 218	8,95		100	32,15		2			
	7	De 10,00 à <100,00		273	1	46,31		55	22,78		1 695	8,11		25	45,45		1			
	8	100,00 (défaillance)		109	–	–		20	100,00		645	8,71		23	115,00		–			
	9	Total		70 595	18 365	52,37		20 631	0,48		434 507	9,12		933	4,52		9			5
Canada – non assurées^{7,9}	10	De 0,00 à <0,15		198 430	80 709	48,96		237 943	0,06		849 891	21,65		8 373	3,52		30			
	11	De 0,15 à <0,25		39 724	4 634	46,93		41 899	0,19		125 178	26,11		4 519	10,79		21			
	12	De 0,25 à <0,50		23 156	3 846	49,97		25 078	0,32		94 067	29,33		4 363	17,40		23			
	13	De 0,50 à <0,75		12 237	–	–		12 237	0,51		24 617	29,49		3 034	24,79		18			
	14	De 0,75 à <2,50		11 898	767	51,09		12 289	1,22		30 863	27,03		4 850	39,47		38			
	15	De 2,50 à <10,00		1 950	55	42,12		1 973	5,35		8 364	20,73		1 403	71,11		21			
	16	De 10,00 à <100,00		439	4	45,53		441	30,56		2 005	13,61		324	73,47		18			
	17	100,00 (défaillance)		144	–	–		144	100,00		688	18,46		251	174,31		8			
	18	Total		287 978	90 015	48,91		332 004	0,27		1 135 673	23,26		27 117	8,17		177			43
États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15		33 473	14 273	66,02		42 897	0,06		113 376	29,34		2 016	4,70		7			
	20	De 0,15 à <0,25		7 153	570	39,95		7 381	0,19		26 481	27,78		845	11,45		4			
	21	De 0,25 à <0,50		4 647	436	39,39		4 819	0,32		23 765	27,71		793	16,46		4			
	22	De 0,50 à <0,75		4 219	235	38,68		4 310	0,52		9 066	33,17		1 220	28,31		7			
	23	De 0,75 à <2,50		4 392	234	33,71		4 471	1,30		14 600	30,31		2 093	46,81		18			
	24	De 2,50 à <10,00		626	63	11,76		633	4,96		4 830	31,56		685	108,21		10			
	25	De 10,00 à <100,00		495	11	9,65		496	18,75		1 708	23,52		612	123,39		23			
	26	100,00 (défaillance)		676	–	–		676	100,00		3 446	22,27		454	67,16		117			
	27	Total		55 681	15 822	63,21		65 683	1,42		197 272	29,27		8 718	13,27		190			58
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28		414 254	\$ 124 202	\$ 51,24	%	418 318	\$ 0,46	%	1 767 452	23,42	%	36 768	\$ 8,79	%	376	\$	106	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2022 T3																										
N° de ligne		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions				
Canada – assurées^{7, 8, 9}																												
1	De 0,00 à <0,15 %	47 005	\$	17 486	\$	52,26	%	11 115	\$	0,06	%	327 518		8,46	%			166	\$	1,49	%	1	\$				\$	
2	De 0,15 à <0,25	7 950		318		48,92		2 992		0,19		39 275		8,88				110		3,68		1						
3	De 0,25 à <0,50	6 401		148		48,99		2 570		0,32		36 596		9,32				143		5,56		1						
4	De 0,50 à <0,75	4 760		432		52,92		1 918		0,50		18 374		9,40				150		7,82		1						
5	De 0,75 à <2,50	4 660		55		46,77		1 601		1,20		17 227		9,50				223		13,93		2						
6	De 2,50 à <10,00	1 079		16		43,12		288		5,62		6 393		8,43				87		30,21		1						
7	De 10,00 à <100,00	289		1		69,80		62		24,21		1 861		8,18				29		46,77		1						
8	100,00 (défaillance)	117		–		–		21		100,00		667		8,71				24		114,29		–						
9	Total	72 261		18 456		52,17		20 567		0,50		445 911		8,80				932		4,53		8				5		
Canada – non assurées^{7, 9}																												
10	De 0,00 à <0,15	195 843		78 294		48,86		234 095		0,06		842 224		20,48				7 768		3,32		28						
11	De 0,15 à <0,25	42 740		4 980		46,19		45 040		0,19		133 271		25,61				4 752		10,55		22						
12	De 0,25 à <0,50	22 300		3 553		48,49		24 023		0,31		87 811		28,26				3 999		16,65		21						
13	De 0,50 à <0,75	10 636		–		–		10 636		0,51		23 137		27,65				2 474		23,26		15						
14	De 0,75 à <2,50	10 488		702		50,14		10 840		1,22		28 570		25,65				4 040		37,27		34						
15	De 2,50 à <10,00	1 846		51		39,57		1 866		5,49		8 127		19,00				1 230		65,92		18						
16	De 10,00 à <100,00	446		4		43,09		448		31,49		2 079		13,28				317		70,76		18						
17	100,00 (défaillance)	142		–		–		142		100,00		675		20,84				273		192,25		9						
18	Total	284 441		87 584		48,70		327 090		0,26		1 125 894		22,15				24 853		7,60		165				41		
États-Unis – non assurées⁷																												
19	De 0,00 à <0,15	29 842		13 118		65,94		38 491		0,06		109 563		29,01				1 779		4,62		6						
20	De 0,15 à <0,25	6 507		527		40,54		6 721		0,19		26 058		27,61				764		11,37		4						
21	De 0,25 à <0,50	4 372		415		38,71		4 533		0,32		23 788		27,93				754		16,63		4						
22	De 0,50 à <0,75	3 564		199		36,65		3 637		0,53		8 985		31,37				984		27,06		6						
23	De 0,75 à <2,50	4 052		207		33,33		4 121		1,30		14 424		29,40				1 876		45,52		16						
24	De 2,50 à <10,00	624		57		12,35		631		4,90		4 919		31,62				681		107,92		10						
25	De 10,00 à <100,00	453		11		9,92		454		19,68		1 747		23,31				562		123,79		21						
26	100,00 (défaillance)	609		–		–		609		100,00		3 390		22,25				375		61,58		107						
27	Total	50 023		14 534		63,12		59 197		1,44		192 874		28,86				7 775		13,13		174				49		
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		406 725	\$	120 574	\$	50,97	%	406 854	\$	0,45	%	1 764 679		22,34	%			33 560	\$	8,25	%	347	\$			95	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions assurées est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2022 T2														
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	Fourchette de PD ¹	\$	\$	%	\$	%	%	%	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	47 067	17 640	52,20	10 278	0,07	331 257	8,40	157	1,53	1					
2	De 0,15 à <0,25	8 383	358	49,25	2 984	0,19	42 365	8,94	111	3,72	1					
3	De 0,25 à <0,50	7 197	144	49,44	3 002	0,31	39 747	9,28	165	5,50	1					
4	De 0,50 à <0,75	4 588	413	52,77	1 791	0,51	16 608	9,35	141	7,87	1					
5	De 0,75 à <2,50	4 866	57	48,16	1 691	1,23	18 560	9,53	239	14,13	2					
6	De 2,50 à <10,00	1 160	16	41,41	308	5,53	6 875	8,38	92	29,87	1					
7	De 10,00 à <100,00	306	1	65,21	60	26,34	1 959	8,17	27	45,00	1					
8	100,00 (défaillance)	137	–	–	20	100,00	753	8,51	23	115,00	–					
9	Total	73 704	18 629	52,11	20 134	0,52	458 124	8,79	955	4,74	8				6	
10	De 0,00 à <0,15	186 879	76 401	49,02	224 336	0,06	822 458	19,84	7 253	3,23	26					
11	De 0,15 à <0,25	40 095	4 069	46,63	41 992	0,19	126 716	23,60	4 095	9,75	19					
12	De 0,25 à <0,50	21 816	3 167	48,67	23 358	0,32	91 340	26,88	3 719	15,92	20					
13	De 0,50 à <0,75	11 273	–	–	11 273	0,51	23 567	26,61	2 510	22,27	15					
14	De 0,75 à <2,50	11 006	715	49,45	11 359	1,22	30 556	24,93	4 122	36,29	34					
15	De 2,50 à <10,00	1 799	29	50,39	1 814	5,64	8 169	18,77	1 199	66,10	18					
16	De 10,00 à <100,00	477	5	49,42	479	31,61	2 297	13,30	344	71,82	20					
17	100,00 (défaillance)	169	–	–	169	100,00	757	20,12	299	176,92	11					
18	Total	273 514	84 386	48,90	314 780	0,29	1 105 860	21,27	23 541	7,48	163				47	
19	De 0,00 à <0,15	24 377	12 881	65,93	32 870	0,06	116 547	27,79	1 411	4,29	5					
20	De 0,15 à <0,25	5 666	528	41,01	5 882	0,19	19 105	26,14	634	10,78	3					
21	De 0,25 à <0,50	4 043	405	39,06	4 201	0,31	18 431	26,48	661	15,73	4					
22	De 0,50 à <0,75 ¹⁰	7 837	190	37,26	7 908	0,61	11 253	30,90	2 299	29,07	15					
23	De 0,75 à <2,50	3 992	207	35,57	4 065	1,32	13 965	28,71	1 823	44,85	15					
24	De 2,50 à <10,00	659	56	16,41	669	4,87	4 901	31,10	710	106,13	10					
25	De 10,00 à <100,00	443	10	11,71	444	20,24	1 922	22,33	524	118,02	20					
26	100,00 (défaillance)	613	–	–	613	100,00	4 527	23,13	363	59,22	115					
27	Total	47 630	14 277	63,19	56 852	1,55	190 651	27,96	8 425	14,87	187				51	
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	394 848	117 292	51,15	391 566	0,49	1 754 635	21,49	32 921	8,41	358				104	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

¹⁰ Augmentation attribuable au volume d'emprunteurs sans note de crédit au deuxième trimestre de 2022.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication
À la date du bilan

N° de
ligne

														2023	
														T2	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15	4 451	155 597	60,13	98 013	0,07	17 637 459	87,27		3 621	3,69	57			
2	De 0,15 à <0,25	2 001	15 381	61,61	11 478	0,19	2 187 134	88,21		1 052	9,17	20			
3	De 0,25 à <0,50	2 539	12 242	61,37	10 052	0,32	2 685 831	89,13		1 399	13,92	29			
4	De 0,50 à <0,75	3 238	10 516	59,23	9 467	0,53	1 592 841	89,60		1 978	20,89	45			
5	De 0,75 à <2,50	13 240	19 284	61,59	25 118	1,49	4 368 156	91,08		11 663	46,43	342			
6	De 2,50 à <10,00	8 881	3 684	65,54	11 295	5,42	3 395 405	91,01		12 885	114,08	557			
7	De 10,00 à <100,00	2 083	306	68,19	2 291	29,31	1 455 623	89,87		5 242	228,81	607			
8	100,00 (défaillance)	90	–	–	90	100,00	20 019	85,46		52	57,78	72			
9	Total	36 523	217 010	60,50	167 804	1,14	33 342 468	88,44		37 892	22,58	1 729	282		
2023															
T1															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15	5 116	151 389	60,17	96 212	0,05	17 529 036	87,07		2 718	2,83	38			
11	De 0,15 à <0,25	2 107	15 067	60,70	11 253	0,19	2 198 508	88,19		1 093	9,71	19			
12	De 0,25 à <0,50	2 635	11 977	60,42	9 872	0,32	2 677 569	89,12		1 454	14,73	28			
13	De 0,50 à <0,75	3 320	10 323	58,44	9 353	0,53	1 537 546	89,52		2 067	22,10	44			
14	De 0,75 à <2,50	13 389	19 026	60,98	24 989	1,49	4 709 776	91,03		12 279	49,14	340			
15	De 2,50 à <10,00	8 732	3 626	63,00	11 016	5,40	3 217 547	90,99		13 288	120,62	541			
16	De 10,00 à <100,00	1 945	287	62,66	2 125	29,31	1 257 374	89,75		5 144	242,07	563			
17	100,00 (défaillance)	90	–	–	90	100,00	22 027	85,43		52	57,78	73			
18	Total	37 334	211 695	60,26	164 910	1,11	33 149 383	88,30		38 095	23,10	1 646	273		
2022															
T4															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
19	De 0,00 à <0,15	6 602	150 586	60,05	97 030	0,05	18 104 945	87,25		2 741	2,82	39			
20	De 0,15 à <0,25	2 397	15 252	60,30	11 594	0,19	2 229 300	88,88		1 134	9,78	20			
21	De 0,25 à <0,50	2 914	11 939	59,86	10 061	0,32	2 670 297	89,78		1 493	14,84	29			
22	De 0,50 à <0,75	3 613	10 213	57,88	9 524	0,53	1 568 139	90,13		2 117	22,23	45			
23	De 0,75 à <2,50	14 231	18 589	59,88	25 362	1,48	4 534 137	91,78		12 521	49,37	346			
24	De 2,50 à <10,00	8 988	3 403	60,77	11 056	5,39	3 101 684	91,52		13 396	121,16	545			
25	De 10,00 à <100,00	1 849	256	59,45	2 002	28,45	1 175 237	90,57		4 865	243,01	521			
26	100,00 (défaillance)	93	–	–	93	100,00	19 492	84,92		53	56,99	75			
27	Total	40 687	210 238	59,95	166 722	1,07	33 403 231	88,69		38 320	22,98	1 620	226		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022													
T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15 %	7 240 \$	146 174 \$	61,10 %	96 557 \$	0,05 %	18 023 219	87,15 %		2 734 \$	2,83 %	39 \$	
2	De 0,15 à <0,25	2 447	14 386	61,42	11 284	0,19	2 195 258	88,87		1 103	9,77	19	
3	De 0,25 à <0,50	2 929	11 125	60,98	9 713	0,32	2 615 871	89,72		1 439	14,82	28	
4	De 0,50 à <0,75	3 603	9 495	58,59	9 166	0,53	1 531 467	89,96		2 032	22,17	43	
5	De 0,75 à <2,50	14 024	16 528	60,45	24 015	1,49	4 515 861	91,41		11 832	49,27	328	
6	De 2,50 à <10,00	8 888	3 192	64,13	10 935	5,39	3 006 797	91,47		13 235	121,03	538	
7	De 10,00 à <100,00	1 601	185	64,24	1 719	26,66	947 764	89,78		4 140	240,84	415	
8	100,00 (défaillance)	96	–	–	96	100,00	18 076	85,46		55	57,29	78	
9	Total	40 828 \$	201 085 \$	61,00 %	163 485 \$	1,01 %	32 854 313	88,52 %		36 570 \$	22,37 %	1 488 \$	197 \$

2022													
T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15 %	6 489 \$	143 470 \$	60,50 %	93 294 \$	0,05 %	17 281 541	86,56 %		2 740 \$	2,94 %	39 \$	
11	De 0,15 à <0,25	2 367	15 107	60,76	11 546	0,19	2 387 339	87,90		1 115	9,66	20	
12	De 0,25 à <0,50	2 907	11 664	60,19	9 928	0,32	2 800 732	88,72		1 457	14,68	28	
13	De 0,50 à <0,75	3 535	9 336	58,31	8 979	0,53	1 661 353	88,92		1 970	21,94	42	
14	De 0,75 à <2,50	13 459	15 496	59,85	22 734	1,47	4 498 570	90,35		10 981	48,30	303	
15	De 2,50 à <10,00	8 471	3 222	63,52	10 517	5,46	3 301 969	90,25		12 662	120,40	518	
16	De 10,00 à <100,00	1 671	270	69,16	1 858	25,51	996 192	88,45		4 379	235,68	423	
17	100,00 (défaillance)	102	–	–	102	100,00	18 224	84,36		42	41,18	83	
18	Total	39 001 \$	198 565 \$	60,41 %	158 958 \$	1,03 %	32 945 920	87,73 %		35 346 \$	22,24 %	1 456 \$	193 \$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2023												
T2												
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA Provisions
1	De 0,00 à <0,15	10 369	5 123	70,45	13 978	0,08	644 312	42,75		1 259	9,01	5
2	De 0,15 à <0,25	7 223	3 302	44,11	8 680	0,20	350 250	42,20		1 464	16,87	7
3	De 0,25 à <0,50	15 078	1 176	65,14	15 844	0,32	478 718	35,25		3 251	20,52	18
4	De 0,50 à <0,75	8 522	1 047	67,03	9 214	0,53	272 954	43,02		2 952	32,04	21
5	De 0,75 à <2,50	27 750	1 742	62,36	28 366	1,52	757 438	49,06		16 065	56,63	215
6	De 2,50 à <10,00	12 943	487	58,55	13 057	5,45	538 405	54,94		10 722	82,12	391
7	De 10,00 à <100,00	2 892	55	54,23	2 907	25,83	133 187	52,72		3 350	115,24	396
8	100,00 (défaillance)	470	4	100,00	434	100,00	15 621	47,82		398	91,71	176
9	Total	85 247	12 936	61,37	92 480	2,66	3 190 885	45,44		39 461	42,67	1 229
2023												
T1												
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA Provisions
10	De 0,00 à <0,15	11 291	5 229	70,81	14 994	0,08	665 015	37,88		1 231	8,21	5
11	De 0,15 à <0,25	7 551	3 277	43,58	8 979	0,20	359 265	39,84		1 515	16,87	7
12	De 0,25 à <0,50	15 158	1 128	64,88	15 890	0,32	500 800	34,73		3 250	20,45	18
13	De 0,50 à <0,75	8 573	1 017	67,30	9 250	0,53	258 997	44,87		3 272	35,37	22
14	De 0,75 à <2,50	26 454	1 671	62,79	27 005	1,50	788 455	51,39		16 900	62,58	211
15	De 2,50 à <10,00	11 397	453	56,46	11 454	5,40	459 908	57,05		10 341	90,28	353
16	De 10,00 à <100,00	2 572	52	50,93	2 589	26,43	118 301	54,95		3 315	128,04	376
17	100,00 (défaillance)	441	4	100,00	418	100,00	13 851	47,70		436	104,31	167
18	Total	83 437	12 831	61,43	90 579	2,49	3 164 592	45,22		40 260	44,45	1 159
2022												
T4												
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA Provisions
19	De 0,00 à <0,15	12 540	5 259	70,94	16 272	0,08	684 101	36,67		1 293	7,95	5
20	De 0,15 à <0,25	8 176	3 272	42,99	9 582	0,20	368 404	38,85		1 575	16,44	7
21	De 0,25 à <0,50	16 187	1 111	64,84	16 907	0,32	509 113	33,92		3 381	20,00	19
22	De 0,50 à <0,75	8 927	979	67,17	9 577	0,53	264 075	43,64		3 295	34,41	22
23	De 0,75 à <2,50	26 792	1 599	62,28	27 277	1,48	818 938	50,21		16 642	61,01	207
24	De 2,50 à <10,00	9 943	427	54,94	9 968	5,34	416 007	56,16		8 845	88,73	298
25	De 10,00 à <100,00	2 178	51	53,46	2 196	26,44	108 180	53,93		2 757	125,55	313
26	100,00 (défaillance)	403	5	100,00	396	100,00	15 050	46,86		412	104,04	155
27	Total	85 146	12 703	61,23	92 175	2,23	3 183 868	43,69		38 200	41,44	1 026

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2022													
		T3													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1		De 0,00 à <0,15 %	12 511 \$	5 195 \$	70,83 %	16 187 \$	0,08 %	689 720	36,82 %		1 278 \$	7,90 %	5 \$		
2		De 0,15 à <0,25	7 930	3 181	43,04	9 300	0,20	369 751	38,62		1 521	16,35	7		
3		De 0,25 à <0,50	15 985	1 109	64,14	16 696	0,32	516 225	34,01		3 348	20,05	18		
4		De 0,50 à <0,75	8 656	954	66,57	9 283	0,53	265 665	43,52		3 185	34,31	21		
5		De 0,75 à <2,50	26 052	1 550	62,14	26 457	1,46	820 521	49,88		15 969	60,36	196		
6		De 2,50 à <10,00	8 961	413	56,30	9 009	5,33	397 361	56,07		7 980	88,58	271		
7		De 10,00 à <100,00	1 941	54	51,32	1 962	26,09	100 775	53,69		2 462	125,48	274		
8		100,00 (défaillance)	371	5	100,00	373	100,00	11 436	45,97		376	100,80	143		
9		Total	82 407 \$	12 461 \$	61,18 %	89 267 \$	2,11 %	3 171 454	43,40 %		36 119 \$	40,46 %	935 \$	106 \$	
		2022													
		T2													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10		De 0,00 à <0,15 %	12 663 \$	5 191 \$	71,16 %	16 357 \$	0,08 %	711 781	36,08 %		1 268 \$	7,75 %	5 \$		
11		De 0,15 à <0,25	7 822	3 195	42,96	9 195	0,20	385 443	37,72		1 467	15,95	7		
12		De 0,25 à <0,50	16 839	1 144	64,40	17 576	0,32	541 696	33,28		3 448	19,62	19		
13		De 0,50 à <0,75	8 510	965	67,06	9 150	0,53	283 430	43,13		3 111	34,00	21		
14		De 0,75 à <2,50	26 093	1 525	61,77	26 468	1,47	938 987	49,36		15 837	59,83	195		
15		De 2,50 à <10,00	8 652	396	55,55	8 717	5,35	453 806	56,33		7 760	89,02	262		
16		De 10,00 à <100,00	1 911	51	51,66	1 935	25,18	111 866	53,39		2 412	124,65	261		
17		100,00 (défaillance)	362	5	100,00	366	100,00	12 473	47,26		382	104,37	144		
18		Total	82 852 \$	12 472 \$	61,29 %	89 764 \$	2,05 %	3 439 482	42,72 %		35 685 \$	39,75 %	914 \$	107 \$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

2023
T2

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
1	17 599	\$ 28 781	\$	1,4	64 933	\$ 9 930
2	-	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-	-
5	-	-	-	-	386 454	4 811
6	-	-	-	-	-	-
7	-	-	-	-	451 387	\$ 14 741

2023
T1

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
8	17 539	\$ 30 198	\$	1,4	66 831	\$ 8 328
9	-	-	-	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-
12	-	-	-	-	368 928	2 317
13	-	-	-	-	-	-
14	-	-	-	-	435 759	\$ 10 645

2022
T4

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
15	22 550	\$ 27 964	\$	1,4	70 720	\$ 8 685
16	-	-	-	-	-	-
17	-	-	-	-	-	-
18	-	-	-	-	-	-
19	-	-	-	-	360 838	2 538
20	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	431 558	\$ 11 223

2022
T3

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
22	15 237	\$ 29 095	\$	1,4	62 065	\$ 8 694
23	-	-	-	-	-	-
24	-	-	-	-	-	-
25	-	-	-	-	-	-
26	-	-	-	-	351 901	2 304
27	-	-	-	-	-	-
28	-	-	-	-	413 966	\$ 10 998

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2022					
		T2					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	18 341	\$ 28 661	\$	1,4	65 802	\$ 8 348
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5	-	-	-	-	371 122	1 925
VaR pour les cessions temporaires de titres	6	-	-	-	-	-	-
Total	7					436 924	\$ 10 273

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2023 T2		2023 T1		2022 T4		2022 T3	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée								
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	1	-	1	-	1	-	1	-
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	2	-	2	-	2	-	2	-
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	3	42 938	3	44 216	3	46 883	3	41 270
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC	4	42 938 \$	4	44 216 \$	4	46 883 \$	4	41 270 \$
2022 T2								
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée								
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	5	-	5	-	5	-	5	-
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	6	-	6	-	6	-	6	-
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	7	43 893	7	6 916	7	6 916	7	6 916
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC	8	43 893 \$	8	6 916 \$	8	6 916 \$	8	6 916 \$

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)

(en millions)
À la date du bilan

N° de
ligne

2023
T2

	N° de ligne	Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	85 %	100 %	150 %		Autres
Catégories d'actifs													
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques	4	–	–	403	490	–	–	–	–	76	–	–	969
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	5	–	–	224	71	–	–	–	–	76	–	–	371
Entreprises	6	–	–	42	–	–	142	98	–	630	–	–	912
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	7	–	–	42	–	–	142	98	–	501	–	–	783
<i>Dont le financement spécialisé</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	13	– \$	– \$	445 \$	490 \$	– \$	142 \$	98 \$	– \$	706 \$	– \$	– \$	1 881 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2023
T2

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15 %	610 \$	0,10 %	603	23,70 %	2,2	102 \$	16,72 %
2	De 0,15 à <0,25	132	0,21	601	33,87	4,0	60	45,45
3	De 0,25 à <0,50	242	0,34	765	39,54	3,5	130	53,72
4	De 0,50 à <0,75	221	0,64	283	22,79	1,7	90	40,72
5	De 0,75 à <2,50	788	2,15	471	15,35	0,8	283	35,91
6	De 2,50 à <10,00	267	4,80	107	5,15	0,5	41	15,36
7	De 10,00 à <100,00	46	24,97	104	26,72	1,5	63	136,96
8	100,00 (défaillance)	1	100,00	5	81,43	4,9	7	700,00
9	Total	2 307 \$	1,95 %	2 939	20,94 %	1,7	776 \$	33,64 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15 %	181 788 \$	0,07 %	3 597	9,76 %	0,4	5 639 \$	3,10 %
11	De 0,15 à <0,25	15 548	0,20	112	5,27	0,2	573	3,69
12	De 0,25 à <0,50	11 462	0,33	146	3,43	0,2	436	3,80
13	De 0,50 à <0,75	1 304	0,69	31	6,04	0,3	108	8,28
14	De 0,75 à <2,50	2 094	2,08	146	16,00	0,5	693	33,09
15	De 2,50 à <10,00	53	9,82	3	54,60	2,0	116	218,87
16	De 10,00 à <100,00	–	19,03	1	40,00	1,0	–	–
17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
18	Total	212 249 \$	0,12 %	4 036	9,14 %	0,4	7 565 \$	3,56 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2023									
		T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15	244 066	0,05	4 162	4,54	0,4	3 958	1,62	%	
2		De 0,15 à <0,25	16 573	0,20	719	6,00	0,2	714	4,31		
3		De 0,25 à <0,50	7 618	0,38	885	6,26	0,4	540	7,09		
4		De 0,50 à <0,75	650	0,68	335	19,99	0,7	197	30,31		
5		De 0,75 à <2,50	2 316	2,06	639	15,88	0,6	834	36,01		
6		De 2,50 à <10,00	312	5,83	118	15,47	0,5	193	61,86		
7		De 10,00 à <100,00	70	27,91	124	14,91	1,0	57	81,43		
8		100,00 (défaillance)	1	100,00	6	72,11	4,5	7	700,00		
9		Total	271 606	0,10	6 988	4,82	0,4	6 500	2,39	%	
		2022									
		T4									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15	241 736	0,05	4 042	5,06	0,4	4 352	1,80	%	
11		De 0,15 à <0,25	17 239	0,20	741	6,77	0,2	775	4,50		
12		De 0,25 à <0,50	8 171	0,37	854	5,89	0,4	516	6,32		
13		De 0,50 à <0,75	814	0,67	352	17,55	0,7	212	26,04		
14		De 0,75 à <2,50	3 069	1,95	695	17,81	0,6	1 168	38,06		
15		De 2,50 à <10,00	363	5,32	136	12,94	0,2	173	47,66		
16		De 10,00 à <100,00	90	27,94	123	14,95	0,7	71	78,89		
17		100,00 (défaillance)	1	100,00	4	78,40	5,0	5	500,00		
18		Total	271 483	0,11	6 947	5,39	0,4	7 272	2,68	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2022									
		T3									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15	\$ 226 281	0,05	4 222	5,23	0,4	\$ 4 073	1,80	%	
2		De 0,15 à <0,25	15 088	0,20	707	8,28	0,3	810	5,37		
3		De 0,25 à <0,50	9 203	0,37	887	6,66	0,4	643	6,99		
4		De 0,50 à <0,75	1 037	0,68	367	14,37	0,8	234	22,57		
5		De 0,75 à <2,50	2 715	1,93	697	17,32	1,0	1 092	40,22		
6		De 2,50 à <10,00	351	5,54	140	15,21	0,3	199	56,70		
7		De 10,00 à <100,00	28	19,25	129	28,88	4,3	47	167,86		
8		100,00 (défaillance)	1	100,00	7	64,71	4,7	9	900,00		
9		Total	254 704 \$	0,11 %	7 156	5,64 %	0,4	7 107 \$	2,79 %		
		2022									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15	\$ 243 064	0,05	3 969	4,18	0,4	\$ 3 512	1,44	%	
11		De 0,15 à <0,25	13 061	0,20	680	7,46	0,3	655	5,01		
12		De 0,25 à <0,50	9 651	0,40	890	6,13	0,4	635	6,58		
13		De 0,50 à <0,75	976	0,68	366	12,03	0,8	183	18,75		
14		De 0,75 à <2,50	2 632	1,98	744	19,67	1,0	1 181	44,87		
15		De 2,50 à <10,00	414	5,50	148	12,84	0,2	193	46,62		
16		De 10,00 à <100,00	30	21,15	129	31,47	4,1	56	186,67		
17		100,00 (défaillance)	1	100,00	10	59,64	4,2	10	1 000,00		
18		Total	269 829 \$	0,10 %	6 936	4,60 %	0,4	6 425 \$	2,38 %		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2023													
	T2													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1	De 0,00 à <0,15		122 180		0,03		311	1,75		0,7	533		0,44	
2	De 0,15 à <0,25		15		0,20		20	45,05		2,6	6		40,00	
3	De 0,25 à <0,50		23		0,31		18	30,17		4,1	11		47,83	
4	De 0,50 à <0,75		1		0,69		4	36,64		4,9	1		100,00	
5	De 0,75 à <2,50		2		1,71		15	30,09		4,2	2		100,00	
6	De 2,50 à <10,00		1		9,82		2	56,16		4,6	2		200,00	
7	De 10,00 à <100,00		12		20,22		8	36,28		5,0	26		216,67	
8	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-		-	
9	Total		122 234	\$	0,03	%	378	1,77	%	0,7	581	\$	0,48	%
2023														
T1														
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10	De 0,00 à <0,15		69 164		0,02		180	4,20		1,0	212		0,31	
11	De 0,15 à <0,25		-		-		-	-		-	-		-	
12	De 0,25 à <0,50		12		0,29		4	1,73		0,1	-		-	
13	De 0,50 à <0,75		10		0,69		1	54,60		1,0	8		80,00	
14	De 0,75 à <2,50		6		2,23		5	13,70		1,0	2		33,33	
15	De 2,50 à <10,00		2		4,71		1	4,24		-	-		-	
16	De 10,00 à <100,00		10		20,63		2	62,12		5,0	40		400,00	
17	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-		-	
18	Total		69 204	\$	0,03	%	193	4,22	%	1,0	262	\$	0,38	%
2022														
T4														
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
19	De 0,00 à <0,15		59 671		0,02		182	2,12		1,2	185		0,31	
20	De 0,15 à <0,25		-		-		-	-		-	-		-	
21	De 0,25 à <0,50		-		0,38		3	29,46		0,6	-		-	
22	De 0,50 à <0,75		6		0,68		1	54,50		1,0	5		83,33	
23	De 0,75 à <2,50		9		2,14		4	13,60		1,0	3		33,33	
24	De 2,50 à <10,00		2		4,69		1	4,34		-	-		-	
25	De 10,00 à <100,00		9		20,05		2	64,48		5,0	35		388,89	
26	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-		-	
27	Total		59 697	\$	0,03	%	193	2,13	%	1,2	228	\$	0,38	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2022 T3													
		Fourchette de PD ²	Fourchette %	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1		De 0,00 à <0,15		54 687		0,02		202	2,80		1,0	153		0,28	
2		De 0,15 à <0,25		–		–		–	–		–	–		–	
3		De 0,25 à <0,50		2		0,43		4	49,52		1,0	1		50,00	
4		De 0,50 à <0,75		16		0,68		1	54,50		1,0	12		75,00	
5		De 0,75 à <2,50		13		2,14		5	13,60		1,0	4		30,77	
6		De 2,50 à <10,00		2		4,69		1	4,34		–	–		–	
7		De 10,00 à <100,00		15		23,23		2	63,85		5,0	59		393,33	
8		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
9		Total		54 735	\$	0,03	%	215	2,84	%	1,0	229	\$	0,42	%

N° de ligne		2022 T2													
		Fourchette de PD ²	Fourchette %	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10		De 0,00 à <0,15		62 402		0,02		194	4,38		0,8	141		0,23	
11		De 0,15 à <0,25		–		0,20		1	3,65		5,0	–		–	
12		De 0,25 à <0,50		2		0,43		3	13,60		1,0	–		–	
13		De 0,50 à <0,75		12		0,56		2	64,45		4,8	18		150,00	
14		De 0,75 à <2,50		8		2,14		5	13,60		1,0	2		25,00	
15		De 2,50 à <10,00		3		4,69		1	4,34		–	–		–	
16		De 10,00 à <100,00		3		40,39		1	60,50		5,0	12		400,00	
17		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18		Total		62 430	\$	0,02	%	207	4,39	%	0,8	173	\$	0,28	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2023										
		T2										
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
1	De 0,00 à <0,15	%	109 840	\$ 0,06	%	307	13,27	%	0,4	4 714	\$ 4,29	%
2	De 0,15 à <0,25		80	0,20		5	19,12		0,1	9	11,25	
3	De 0,25 à <0,50		118	0,29		8	1,59		0,1	3	2,54	
4	De 0,50 à <0,75		1	0,69		1	45,00		2,2	1	100,00	
5	De 0,75 à <2,50		–	1,57		2	45,00		0,1	–	–	
6	De 2,50 à <10,00		–	–		–	–		–	–	–	
7	De 10,00 à <100,00		2	40,76		1	45,00		0,3	5	250,00	
8	100,00 (défaillance)		–	–		–	–		–	–	–	
9	Total		110 041	\$ 0,06	%	324	13,26	%	0,4	4 732	\$ 4,30	%
		2023										
		T1										
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
10	De 0,00 à <0,15	%	94 185	\$ 0,05	%	337	14,57	%	0,4	3 852	\$ 4,09	%
11	De 0,15 à <0,25		184	0,20		17	9,04		0,1	10	5,43	
12	De 0,25 à <0,50		483	0,29		14	1,27		–	8	1,66	
13	De 0,50 à <0,75		71	0,69		5	7,86		0,1	7	9,86	
14	De 0,75 à <2,50		24	2,23		3	12,37		–	6	25,00	
15	De 2,50 à <10,00		2	4,71		2	4,24		–	–	–	
16	De 10,00 à <100,00		–	19,03		1	17,40		2,2	–	–	
17	100,00 (défaillance)		–	–		–	–		–	–	–	
18	Total		94 949	\$ 0,05	%	379	14,49	%	0,4	3 883	\$ 4,09	%
		2022										
		T4										
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
19	De 0,00 à <0,15	%	99 820	\$ 0,05	%	342	13,95	%	0,4	3 697	\$ 3,70	%
20	De 0,15 à <0,25		103	0,20		16	16,57		0,3	10	9,71	
21	De 0,25 à <0,50		364	0,29		14	1,81		–	7	1,92	
22	De 0,50 à <0,75		40	0,68		5	8,22		0,1	4	10,00	
23	De 0,75 à <2,50		49	2,14		4	4,88		–	5	10,20	
24	De 2,50 à <10,00		2	4,69		2	4,34		–	–	–	
25	De 10,00 à <100,00		–	18,15		1	19,75		2,4	–	–	
26	100,00 (défaillance)		–	–		–	–		–	–	–	
27	Total		100 378	\$ 0,05	%	384	13,90	%	0,4	3 723	\$ 3,71	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2022									
		T3									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1		De 0,00 à <0,15	104 180	\$ 0,05	%	339	13,36	%	0,4	3 639	\$ 3,49
2		De 0,15 à <0,25	86	0,20		13	6,80		0,2	4	4,65
3		De 0,25 à <0,50	220	0,29		18	3,08		0,3	11	5,00
4		De 0,50 à <0,75	11	0,68		4	14,60		0,9	3	27,27
5		De 0,75 à <2,50	29	1,76		4	8,27		–	5	17,24
6		De 2,50 à <10,00	1	4,69		2	4,34		–	–	–
7		De 10,00 à <100,00	–	18,15		1	19,75		2,7	–	–
8		100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
9		Total	104 527	\$ 0,05	%	381	13,33	%	0,4	3 662	\$ 3,50

		2022									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10		De 0,00 à <0,15	104 044	\$ 0,05	%	340	13,48	%	0,4	3 651	\$ 3,51
11		De 0,15 à <0,25	477	0,20		13	2,23		0,1	7	1,47
12		De 0,25 à <0,50	55	0,30		16	11,19		1,0	8	14,55
13		De 0,50 à <0,75	8	0,68		4	15,52		1,0	2	25,00
14		De 0,75 à <2,50	80	1,53		5	5,51		–	7	8,75
15		De 2,50 à <10,00	1	4,69		2	2,77		–	–	–
16		De 10,00 à <100,00	–	18,15		1	19,75		2,9	–	–
17		100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
18		Total	104 665	\$ 0,05	%	381	13,42	%	0,4	3 675	\$ 3,51

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2023 T2								2023 T1									
N° de ligne	Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres						
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies				
	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées			
1	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 3 748	\$ –	\$ 1 129	\$ 50 891	\$ 75 847	–	\$ 2 582	\$ –	\$ 1 609	\$ 53 043	\$ 65 123	–	\$ 1 609	\$ 53 043	\$ 65 123		
2	Encaisse – autres monnaies	470	9 837	–	7 656	92 844	125 659	53	8 384	49	9 164	79 958	111 705	53	8 384	79 958	111 705		
3	Dettes souveraines locales	532	1 256	2 717	3 083	112 851	80 231	414	1 207	3 513	3 142	102 946	83 253	414	1 207	102 946	83 253		
4	Autres dettes souveraines	4 217	403	1 356	4 034	94 855	75 156	5 176	599	2 053	4 113	93 805	82 776	5 176	599	93 805	82 776		
5	Dettes publiques	203	48	744	–	13 483	29 570	283	69	41	25	12 093	27 865	283	69	12 093	27 865		
6	Obligations de sociétés	826	288	2 337	66	14 361	19 208	373	275	412	18	12 047	18 508	373	275	12 047	18 508		
7	Titres de capitaux propres	561	–	–	–	33 833	66 900	484	–	–	–	29 196	57 309	484	–	29 196	57 309		
8	Autres sûretés	349	–	3	–	–	–	484	–	–	–	19	40	484	–	19	40		
9	Total	7 158	\$ 15 580	\$ 7 157	\$ 15 968	\$ 413 118	\$ 472 571	\$ 7 267	\$ 13 116	\$ 6 068	\$ 18 071	\$ 383 107	\$ 446 579	\$ 7 267	\$ 13 116	\$ 6 068	\$ 18 071	\$ 383 107	\$ 446 579
		2022 T4								2022 T3									
N° de ligne	Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres						
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies				
	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées			
10	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 2 271	\$ –	\$ 1 904	\$ 50 357	\$ 65 710	–	\$ 1 863	\$ –	\$ 3 220	\$ 43 866	\$ 55 431	–	\$ 1 863	\$ 3 220	\$ 43 866	\$ 55 431	
11	Encaisse – autres monnaies	65	11 709	41	10 669	76 176	107 206	95	10 064	605	7 130	80 030	115 864	95	10 064	605	7 130	80 030	115 864
12	Dettes souveraines locales	786	2 717	3 701	2 581	107 038	88 568	980	1 421	3 908	3 356	100 683	85 533	980	1 421	3 908	3 356	100 683	85 533
13	Autres dettes souveraines	3 360	563	1 123	4 963	89 300	74 060	2 902	644	1 159	5 279	98 714	80 944	2 902	644	1 159	5 279	98 714	80 944
14	Dettes publiques	149	33	58	–	14 218	29 012	275	143	43	–	13 030	28 153	275	143	43	–	13 030	28 153
15	Obligations de sociétés	267	485	443	–	10 233	14 498	371	357	435	–	9 235	13 747	371	357	435	–	9 235	13 747
16	Titres de capitaux propres	155	–	–	–	30 447	63 300	6	–	–	–	28 946	56 742	6	–	–	–	28 946	56 742
17	Autres sûretés	494	–	23	–	10	83	408	–	–	–	12	23	408	–	–	–	12	23
18	Total	5 276	\$ 17 778	\$ 5 389	\$ 20 117	\$ 377 779	\$ 442 437	\$ 5 037	\$ 14 492	\$ 6 150	\$ 18 985	\$ 374 516	\$ 436 437	\$ 5 037	\$ 14 492	\$ 6 150	\$ 18 985	\$ 374 516	\$ 436 437
		2022 T2																	
N° de ligne	Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres														
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies												
	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées											
19	Encaisse – monnaie locale	396	\$ 2 265	\$ –	\$ 1 588	\$ 51 647	\$ 69 040	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
20	Encaisse – autres monnaies	70	14 472	1 880	9 213	77 878	111 520	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
21	Dettes souveraines locales	1 131	2 083	3 825	3 534	115 008	96 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
22	Autres dettes souveraines	3 104	1 454	1 167	5 808	89 916	73 168	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
23	Dettes publiques	361	29	65	–	13 783	28 224	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24	Obligations de sociétés	280	762	315	–	7 775	14 090	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
25	Titres de capitaux propres	90	–	–	–	31 667	54 387	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26	Autres sûretés	344	–	–	–	10	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27	Total	5 776	\$ 21 065	\$ 7 252	\$ 20 143	\$ 367 684	\$ 446 444	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2023		2023		2022		2022		2022	
		T2		T1		T4		T3		T2	
		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Notionnels											
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	4 157	2 092	3 476	2 004	3 318	2 280	3 025	1 728	3 340	1 712
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	6 760	556	9 011	1 942	8 144	774	6 376	993	5 431	1 059
Swaps sur le rendement total	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	391	6 138	317	5 515	342	4 762	323	3 579	329	3 562
Total des notionnels	6	11 308	8 786	12 804	9 461	11 804	7 816	9 724	6 300	9 100	6 333
Justes valeurs											
Juste valeur positive (actif)	7	9	46	10	79	11	47	12	47	12	43
Juste valeur négative (passif)	8	(179)	(9)	(208)	(6)	(127)	(12)	(134)	(11)	(165)	(8)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2023		2023		2022		2022		2022	
		T2		T1		T4		T3		T2	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)	1		\$ 1 264		\$ 1 243		\$ 1 218		\$ 995		\$ 1 112
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	2										
i) Dérivés négociés hors Bourse	3	30 906	618	31 147	623	31 976	639	24 563	491	28 574	572
ii) Dérivés négociés en Bourse	4	21 036	420	21 683	434	21 974	439	15 668	313	19 849	397
iii) Cessions temporaires de titres	5	5 242	105	6 159	123	6 256	125	5 596	112	5 790	116
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	6	4 628	93	3 305	66	3 746	75	3 299	66	2 935	59
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	42	–	41	–	41	–	41	–	92	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	6 749	–	3 955	–	4 588	–	4 651	–	5 014	–
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	1 473	646	1 063	620	1 120	579	1 036	504	1 021	540
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2022					
		T2					
		Activités de négociation					
		Négoiés hors Bourse ¹					
		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse	
						Total	
						Activités autres que de négociation	
						Total	
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	1	–	\$ –	\$ 1 177 016	\$ 1 177 016	\$ –	\$ 1 177 016
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	307 066	15 632	–	322 698	732	323 430
Swaps	3	12 920 048	384 594	–	13 304 642	1 465 932	14 770 574
Options vendues	4	–	71 454	131 356	202 810	215	203 025
Options achetées	5	–	73 114	120 461	193 575	2 932	196 507
	6	13 227 114	544 794	1 428 833	15 200 741	1 469 811	16 670 552
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	7	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	8	–	199 528	–	199 528	40 242	239 770
Swaps	9	–	2 210 058	–	2 210 058	1 697	2 211 755
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	1 055 665	–	1 055 665	86 029	1 141 694
Options vendues	11	–	30 152	69	30 221	–	30 221
Options achetées	12	–	22 503	27	22 530	–	22 530
	13	–	3 517 906	96	3 518 002	127 968	3 645 970
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit							
Protection acquise	14	6 732	124	–	6 856	3 117	9 973
Protection vendue	15	2 484	286	–	2 770	–	2 770
	16	9 216	410	–	9 626	3 117	12 743
Autres contrats							
Dérivés d'actions	17	–	81 984	89 145	171 129	27 604	198 733
Contrats de marchandises	18	–	70 148	63 030	133 178	–	133 178
	19	–	152 132	152 175	304 307	27 604	331 911
Total	20	13 236 330	\$ 4 215 242	\$ 1 581 104	\$ 19 032 676	\$ 1 628 500	\$ 20 661 176

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2023			2023			2022		
	T2			T1			T4		
	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	24	\$ 124	\$ 47	32	\$ 208	\$ 60	21	\$ 90	\$ 30
Swaps	6 467	13 695	1 336	6 903	14 314	1 197	7 328	14 424	920
Options vendues	3	86	21	3	77	17	4	84	18
Options achetées	14	96	25	4	80	27	20	101	40
	6 508	14 001	1 429	6 942	14 679	1 301	7 373	14 699	1 008
Contrats de change									
Contrats à terme de gré à gré	1 263	4 538	926	836	3 592	557	1 467	4 446	695
Swaps	2 973	16 222	2 364	2 894	17 752	1 778	5 583	19 930	2 265
Swaps combinés de taux d'intérêt	5 361	16 772	1 620	5 304	16 921	1 556	6 372	18 019	1 599
Options vendues	13	226	80	15	223	94	35	349	183
Options achetées	38	163	103	32	169	98	102	271	135
	9 648	37 921	5 093	9 081	38 657	4 083	13 559	43 015	4 877
Autres contrats									
Dérivés de crédit	1	436	79	1	515	93	1	449	83
Dérivés d'actions	566	7 800	2 275	472	7 591	1 766	513	7 456	1 662
Contrats de marchandises	876	4 775	1 054	1 043	5 389	1 085	1 104	5 101	1 055
	1 443	13 011	3 408	1 516	13 495	2 944	1 618	13 006	2 800
Total des dérivés nets	17 599	64 933	9 930	17 539	66 831	8 328	22 550	70 720	8 685
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	6 996	26 278	878	7 790	27 842	908	7 468	28 230	941
Total	24 595	\$ 91 211	\$ 10 808	25 329	\$ 94 673	\$ 9 236	30 018	\$ 98 950	\$ 9 626

	2022			2022		
	T3			T2		
	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	39	\$ 101	\$ 28	45	\$ 303	\$ 184
Swaps	3 823	9 702	1 045	3 629	9 390	861
Options vendues	4	69	14	4	79	17
Options achetées	10	81	30	18	93	37
	3 876	9 953	1 117	3 696	9 865	1 099
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 005	3 640	511	1 701	4 655	607
Swaps	3 762	19 789	2 300	6 342	21 795	2 315
Swaps combinés de taux d'intérêt	3 986	14 126	1 518	3 422	13 485	1 315
Options vendues	8	223	75	12	218	72
Options achetées	40	145	81	38	175	88
	8 801	37 923	4 485	11 515	40 328	4 397
Autres contrats						
Dérivés de crédit	1	344	68	2	401	81
Dérivés d'actions	624	7 604	1 597	1 003	8 519	1 308
Contrats de marchandises	1 935	6 241	1 427	2 125	6 689	1 463
	2 560	14 189	3 092	3 130	15 609	2 852
Total des dérivés nets	15 237	62 065	8 694	18 341	65 802	8 348
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	6 829	21 264	740	6 617	25 639	851
Total	22 066	\$ 83 329	\$ 9 434	24 958	\$ 91 441	\$ 9 199

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2023						
		T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Dont les			Dont les			
		Classiques	transactions STC ¹	Synthétiques	Classiques	transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	34 596	\$ 34 203	\$ –	\$ 29 385	\$ 29 178	\$ –	\$ 63 981
Prêts hypothécaires résidentiels	2	10 994	10 993	–	206	–	–	11 200
Cartes de crédit	3	8 846	8 842	–	10 021	10 020	–	18 867
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	14 756	14 368	–	19 158	19 158	–	33 914
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	15 705	14 738	7 714	36 879	1 734	–	60 298
Prêts aux entreprises	7	–	–	7 714	15 289	166	–	23 003
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	17 497	–	–	17 497
Contrats de location et montants à recevoir	9	15 597	14 738	–	4 093	1 568	–	19 690
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	108	–	–	–	–	–	108
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–

¹ Simples, transparentes et comparables (STC)

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2023			2022			2022					
N° de ligne		T1			T4			T3			T2		
		Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	38 497	\$ 37 021	\$ 75 518	\$ 32 972	\$ 40 310	\$ 73 282	\$ 27 664	\$ 39 905	\$ 67 569	\$ 24 959	\$ 37 730	\$ 62 689
Prêts hypothécaires résidentiels	2	12 266	240	12 506	11 589	292	11 881	11 108	348	11 456	9 527	319	9 846
Cartes de crédit	3	7 811	12 775	20 586	4 639	13 035	17 674	1 361	12 602	13 963	1 363	11 208	12 571
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	18 420	24 006	42 426	16 744	26 983	43 727	15 195	26 955	42 150	14 069	26 203	40 272
Retrisations	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	16 893	37 174	54 067	16 746	37 605	54 351	11 973	34 636	46 609	10 951	32 447	43 398
Prêts aux entreprises	7	–	14 781	14 781	–	14 875	14 875	–	12 590	12 590	–	10 253	10 253
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	17 253	17 253	–	17 233	17 233	–	16 623	16 623	–	16 990	16 990
Contrats de location et montants à recevoir	9	16 627	5 140	21 767	16 473	5 497	21 970	11 717	5 423	17 140	10 694	5 204	15 898
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	266	–	266	273	–	273	256	–	256	257	–	257
Retrisations	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR2)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2023													
		T2													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur										
		Dont les			Dont les										
		Classiques	transactions STC	Synthétiques	Classiques	transactions STC	Synthétiques								
		Total													
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$	–	\$	–	\$	647	\$	–	\$	–	\$	647	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	3	–	–	–	–	–	–	26	–	–	–	–	–	26	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	–	–	–	–	–	–	621	–	–	–	–	–	621	–
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	–	–	–	–	–	1 318	–	–	–	–	–	1 318	–
Prêts aux entreprises	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	–
Contrats de location et montants à recevoir	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	1 317	–	–	–	–	–	1 317	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹ (suite)

(en millions de dollars)		2023			2022			2022			2022			
À la date du bilan		T1			T4			T3			T2			
		N° de ligne	Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :		1	–	\$ 728	\$ 728	–	\$ 600	\$ 600	–	\$ 522	\$ 522	–	\$ 617	\$ 617
Prêts hypothécaires résidentiels		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit		3	–	54	54	–	8	8	–	87	87	–	98	98
Autres expositions sur la clientèle de détail		4	–	674	674	–	592	592	–	435	435	–	519	519
Retritrisations		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :		6	–	937	937	–	55	55	–	17	17	–	26	26
Prêts aux entreprises		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux		8	–	1	1	–	1	1	–	1	1	–	1	1
Contrats de location et montants à recevoir		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros		10	–	936	936	–	54	54	–	16	16	–	25	25
Retritrisations		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023																
			T2																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		1	49 143	\$ 818	\$ 218	\$ 118	\$ 4	\$ 7 900	\$ 42 034	\$ 363	\$ 4	\$ 888	\$ 4 931	\$ 54	\$ 49	\$ 71	\$ 382	\$ 4	\$ 4
dont la titrisation		2	49 143	818	218	118	4	7 900	42 034	363	4	888	4 931	54	49	71	382	4	4
dont le produit sous-jacent est de détail		3	33 822	625	56	79	4	7 900	26 692	–	4	888	3 993	–	49	71	235	–	4
dont les transactions STC		4	–	463	35	79	–	7 900	26 303	–	–	–	2 978	–	–	–	226	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros		5	15 321	183	162	39	–	–	15 342	363	–	–	1 838	54	–	–	147	4	–
dont les transactions STC		6	14 524	75	135	4	–	–	14 483	255	–	–	1 626	25	–	–	130	2	–
dont la titrisation		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		8	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	1 157	–	–	93	–	–	–	–
dont la titrisation		9	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	1 157	–	–	93	–	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros		11	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	1 157	–	–	93	–	–	–	–
dont la retitrisation		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	56 857	\$ 818	\$ 218	\$ 118	\$ 4	\$ 15 614	\$ 42 034	\$ 363	\$ 4	\$ 2 045	\$ 4 931	\$ 54	\$ 49	\$ 164	\$ 382	\$ 4	\$ 4
			2023																
			T1																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		14	53 194	\$ 1 478	\$ 527	\$ 187	\$ 4	\$ 6 400	\$ 47 855	\$ 1 131	\$ 4	\$ 754	\$ 5 955	\$ 157	\$ 44	\$ 60	\$ 464	\$ 13	\$ 4
dont la titrisation		15	53 194	1 478	527	187	4	6 400	47 855	1 131	4	754	5 955	157	44	60	464	13	4
dont le produit sous-jacent est de détail		16	36 864	1 140	326	143	4	6 400	31 561	532	4	754	3 979	54	44	60	306	4	4
dont le produit sous-jacent est de gros		17	16 310	338	201	44	–	–	16 294	599	–	–	1 976	103	–	–	158	9	–
dont la retitrisation		18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		21	53 194	\$ 1 478	\$ 527	\$ 187	\$ 4	\$ 6 400	\$ 47 855	\$ 1 131	\$ 4	\$ 754	\$ 5 955	\$ 157	\$ 44	\$ 60	\$ 464	\$ 13	\$ 4
			2022																
			T4																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		22	46 988	\$ 2 296	\$ 280	\$ 152	\$ 2	\$ 3 200	\$ 45 698	\$ 818	\$ 2	\$ 361	\$ 5 709	\$ 126	\$ 29	\$ 29	\$ 444	\$ 10	\$ 2
dont la titrisation		23	46 988	2 296	280	152	2	3 200	45 698	818	2	361	5 709	126	29	29	444	10	2
dont le produit sous-jacent est de détail		24	31 456	1 343	63	108	2	3 200	29 225	545	2	361	3 623	55	29	29	277	4	2
dont le produit sous-jacent est de gros		25	15 532	953	217	44	–	–	16 473	273	–	–	2 086	71	–	–	167	6	–
dont la retitrisation		26	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		29	46 988	\$ 2 296	\$ 280	\$ 152	\$ 2	\$ 3 200	\$ 45 698	\$ 818	\$ 2	\$ 361	\$ 5 709	\$ 126	\$ 29	\$ 29	\$ 444	\$ 10	\$ 2

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars)		2022																	
À la date du bilan		T3																	
N° de ligne		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
		Total des expositions																	
1	Titrisation classique	37 727	\$ 1 601	\$ 274	\$ 34	\$ 1	\$ –	\$ 38 867	\$ 769	\$ 1	\$ –	\$ 4 684	\$ 119	\$ 15	\$ –	\$ 357	\$ 10	\$ 1	\$
2	dont la titrisation	37 727	1 601	274	34	1	–	38 867	769	1	–	4 684	119	15	–	357	10	1	\$
3	dont le produit sous-jacent est de détail	26 876	705	82	–	1	–	27 150	513	1	–	3 116	51	15	–	232	5	1	\$
4	dont le produit sous-jacent est de gros	10 851	896	192	34	–	–	11 717	256	–	–	1 568	68	–	–	125	5	–	\$
5	dont la retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Total	37 727	\$ 1 601	\$ 274	\$ 34	\$ 1	\$ –	\$ 38 867	\$ 769	\$ 1	\$ –	\$ 4 684	\$ 119	\$ 15	\$ –	\$ 357	\$ 10	\$ 1	\$
		2022																	
		T2																	
N° de ligne		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
		Total des expositions																	
9	Titrisation classique	34 212	\$ 1 463	\$ 199	\$ 35	\$ 1	\$ –	\$ 35 139	\$ 770	\$ 1	\$ –	\$ 4 311	\$ 119	\$ 19	\$ –	\$ 328	\$ 10	\$ 1	\$
10	dont la titrisation	34 212	1 463	199	35	1	–	35 139	770	1	–	4 311	119	19	–	328	10	1	\$
11	dont le produit sous-jacent est de détail	24 377	581	–	–	1	–	24 445	513	1	–	2 849	51	19	–	211	5	1	\$
12	dont le produit sous-jacent est de gros	9 835	882	199	35	–	–	10 694	257	–	–	1 462	68	–	–	117	5	–	\$
13	dont la retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
16	Total	34 212	\$ 1 463	\$ 199	\$ 35	\$ 1	\$ –	\$ 35 139	\$ 770	\$ 1	\$ –	\$ 4 311	\$ 119	\$ 19	\$ –	\$ 328	\$ 10	\$ 1	\$

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			65 639	\$ 625	\$ --	\$ --	\$ --	7 550	\$ 58 548	\$ 166	\$ --	754	\$ 9 480	\$ 17	\$ --	42	\$ 756	\$ 1	\$ --	\$ --
Titrisation classique		1	65 639	625	--	--	--	7 550	58 548	166	--	754	9 480	17	--	42	756	1	--	--
<i>dont la titrisation</i>		2	28 760	625	--	--	--	7 550	21 835	--	--	754	2 329	--	--	42	184	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	28 553	625	--	--	--	7 550	21 628	--	--	754	2 319	--	--	5	184	--	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		4	36 879	--	--	--	--	--	36 713	166	--	--	7 151	17	--	--	572	1	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	1 734	--	--	--	--	--	1 568	166	--	--	157	17	--	--	13	1	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		6	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la titrisation</i>		9	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		13	65 639	\$ 625	\$ --	\$ --	\$ --	7 550	\$ 58 548	\$ 166	\$ --	754	\$ 9 480	\$ 17	\$ --	42	\$ 756	\$ 1	\$ --	\$ --

		N° de ligne	2023																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			73 587	\$ 608	\$ --	\$ --	\$ --	7 841	\$ 66 220	\$ 134	\$ --	783	\$ 10 236	\$ 13	\$ --	45	\$ 816	\$ 1	\$ --	\$ --
Titrisation classique		14	73 587	608	--	--	--	7 841	66 220	134	--	783	10 236	13	--	45	816	1	--	--
<i>dont la titrisation</i>		15	36 413	608	--	--	--	7 841	29 180	--	--	783	3 063	--	--	45	242	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	37 174	--	--	--	--	--	37 040	134	--	--	7 173	13	--	--	574	1	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		17	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		18	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont les titres sous-jacents sont de premier rang</i>		19	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang</i>		20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		21	73 587	\$ 608	\$ --	\$ --	\$ --	7 841	\$ 66 220	\$ 134	\$ --	783	\$ 10 236	\$ 13	\$ --	45	\$ 816	\$ 1	\$ --	\$ --

		N° de ligne	2022																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			77 270	\$ 645	\$ --	\$ --	\$ --	8 958	\$ 68 821	\$ 136	\$ --	896	\$ 10 522	\$ 14	\$ --	52	\$ 838	\$ 1	\$ --	\$ --
Titrisation classique		22	77 270	645	--	--	--	8 958	68 821	136	--	896	10 522	14	--	52	838	1	--	--
<i>dont la titrisation</i>		23	39 665	645	--	--	--	8 958	31 352	--	--	896	3 294	--	--	52	260	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		24	37 605	--	--	--	--	--	37 469	136	--	--	7 228	14	--	--	578	1	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		26	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont les titres sous-jacents sont de premier rang</i>		27	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang</i>		28	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		29	77 270	\$ 645	\$ --	\$ --	\$ --	8 958	\$ 68 821	\$ 136	\$ --	896	\$ 10 522	\$ 14	\$ --	52	\$ 838	\$ 1	\$ --	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022																				
			T3																				
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement									
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %					
Total des expositions																							
Titrisation classique		1	74 007	\$ 534	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	9 060	\$ 65 353	\$ 128	\$ --	\$ --	906	\$ 9 872	\$ 13	\$ --	\$ --	53	\$ 785	\$ 1	\$ --	\$ --
dont la titrisation		2	74 007	534	--	--	--	--	9 060	65 353	128	--	--	906	9 872	13	--	--	53	785	1	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail		3	39 371	534	--	--	--	--	9 060	30 845	--	--	--	906	3 236	--	--	--	53	254	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros		4	34 636	--	--	--	--	--	--	34 508	128	--	--	--	6 636	--	--	--	--	531	1	--	--
dont la retitrisation		5	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		6	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		8	74 007	\$ 534	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	9 060	\$ 65 353	\$ 128	\$ --	\$ --	906	\$ 9 872	\$ 13	\$ --	\$ --	53	\$ 785	\$ 1	\$ --	\$ --
			2022																				
			T2																				
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement									
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %					
Total des expositions																							
Titrisation classique		9	69 656	\$ 521	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	9 527	\$ 60 522	\$ 128	\$ --	\$ --	953	\$ 9 169	\$ 13	\$ --	\$ --	57	\$ 729	\$ --	\$ --	\$ --
dont la titrisation		10	69 656	521	--	--	--	--	9 527	60 522	128	--	--	953	9 169	13	--	--	57	729	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail		11	37 209	521	--	--	--	--	9 527	28 203	--	--	--	953	2 971	--	--	--	57	233	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros		12	32 447	--	--	--	--	--	--	32 319	128	--	--	--	6 198	--	--	--	--	496	--	--	--
dont la retitrisation		13	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		14	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		15	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		16	69 656	\$ 521	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	9 527	\$ 60 522	\$ 128	\$ --	\$ --	953	\$ 9 169	\$ 13	\$ --	\$ --	57	\$ 729	\$ --	\$ --	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan	N° de ligne	2023 T2						2023 T1					
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶	PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶
Expositions de détail													
	1	0,26	%	0,21	%	29,19	%	4,15	%	94,03	%	91,25	%
	2	0,25	0,19	s. o.	s. o.	97,37	94,69	0,25	0,18	s. o.	s. o.	96,88	94,03
	3	1,79	1,54	89,83	83,41	96,78	89,43	1,63	1,35	89,95	83,99	94,76	87,46
	4	1,71	1,37	55,17	42,77	99,00	95,96	1,75	1,29	55,22	42,19	98,97	95,69
Expositions autres que de détail													
	5	1,64	0,40	55,13	49,07	58,32	56,05	1,72	0,31	22,30	27,77	91,62	79,10
	6	0,38	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,43	-	7,26	s. o.	99,83	s. o.
	7	0,21	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,19	-	18,42	s. o.	96,47	s. o.
		2022 T4						2022 T3					
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶	PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶
Expositions de détail													
	8	0,30	%	0,39	%	28,70	%	5,04	%	95,17	%	92,72	%
	9	0,25	0,17	s. o.	s. o.	97,37	94,68	0,27	0,17	s. o.	s. o.	97,61	95,13
	10	1,47	1,20	90,91	84,08	94,62	85,90	1,37	1,25	89,75	85,51	92,78	85,69
	11	1,76	1,21	56,19	42,76	98,97	95,77	1,88	1,16	53,11	42,79	98,95	95,63
Expositions autres que de détail													
	12	1,75	0,27	21,84	20,74	90,46	85,19	1,77	0,26	22,04	16,56	90,64	87,75
	13	0,26	-	7,44	s. o.	99,83	s. o.	0,21	-	7,76	s. o.	99,80	s. o.
	14	0,19	-	18,56	s. o.	96,59	s. o.	0,19	-	18,40	s. o.	96,88	s. o.
		2022 T2											
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶						
Expositions de détail													
	15	0,33	%	0,29	%	29,74	%	6,13	%	95,57	%	92,74	%
	16	0,30	0,17	s. o.	s. o.	97,78	95,60						
	17	1,51	1,26	89,44	83,34	94,33	85,91						
	18	2,18	1,18	52,02	42,49	99,18	96,13						
Expositions autres que de détail													
	19	1,77	0,30	21,30	16,73	90,72	60,89						
	20	0,21	-	7,97	s. o.	99,82	s. o.						
	21	0,19	-	17,47	s. o.	97,05	s. o.						

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PD moyenne estimée et le taux de défaillance réel sont pondérés en fonction du compte.

³ La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique. À partir du deuxième trimestre de 2023, la PCD estimée pour les expositions autres que de détail est fondée sur les comptes en défaut qui ont été réglés au cours des douze derniers mois, ce qui est conforme à la façon dont la PCD réelle est calculée.

⁴ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁵ À partir du deuxième trimestre de 2023, l'ECD estimée pour les expositions autres que détail se rapporte à l'utilisation en cas de défaut (UCD) des facilités renouvelables et est fondée sur les comptes en défaut au cours des 12 derniers mois suivants, ce qui est conforme à la façon dont l'ECD réelle est calculée.

⁶ Représente les défaillances réelles au cours des 12 derniers mois.

⁷ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

⁸ La PCD et l'ECD pour les emprunteurs souverains et les banques sont s. o. puisqu'il n'y a pas eu de comptes en défaut au cours des 12 derniers mois.

Actifs pondérés en fonction des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous.
Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques	
Pour le risque de crédit	
Approche standard (AS)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementations.
Approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD et sur la PCD et l'ECD prescrites par l'autorité de contrôle ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI fondation est obligatoire pour certaines catégories d'actifs (grandes entreprises, banques et entreprises d'investissement).
Pour le risque opérationnel	
Approche standard visant le risque opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • L'approche standard visant le risque opérationnel est constituée de deux principales composantes, la composante indicateur d'activité (CIA) (une mesure du résultat d'une banque) et la composante perte (CP), à partir desquelles un multiplicateur de pertes internes (MPI) est dérivé (une mesure des pertes historiques d'une banque). Les fonds propres pour le risque opérationnel sont calculés comme étant le produit du CIA multiplié par le MPI, et les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel correspondent à cette exigence de fonds propres multipliée par 12,5.
Pour le risque de marché	
Approche standard	<ul style="list-style-type: none"> • Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
Approche des modèles internes (AMI)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.
Terminologie du risque de crédit	
Expositions brutes au risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.
Catégories de contreparties / catégories d'expositions :	
Expositions aux produits de détail	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend les prêts hypothécaires de l'immobilier résidentiel général et de rapport et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers.
Autres expositions aux produits de détail	<ul style="list-style-type: none"> • Ces expositions sont réparties entre les expositions aux titulaires sans solde et aux titulaires avec solde. Une exposition à un titulaire sans solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec une facilité assortie d'une période de grâce sans intérêt, c'est-à-dire dont l'intérêt couru au cours des 12 mois précédents est inférieur à 50 \$, ou bien une exposition en relation avec une facilité de découvert ou une ligne de crédit si aucun décaissement n'a eu lieu durant les 12 derniers mois. Une exposition à un titulaire avec solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec les mêmes produits de crédit, mais qui ne satisfait pas aux conditions permettant d'être classée comme une exposition à un titulaire sans solde.
Autres expositions aux produits de détail	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.
Expositions aux produits autres que de détail	
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
Emprunteurs souverains	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et aux entités du secteur public.
Banques	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux entreprises d'investissement et autres institutions financières.
Catégories d'expositions :	
Montant utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
Montant non utilisé (engagement)	<ul style="list-style-type: none"> • La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
Transactions assimilables aux pensions	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
Dérivés négociés hors Bourse	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
Divers – hors bilan	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).
Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI :	
Probabilité de défaillance (PD)	<ul style="list-style-type: none"> • La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
Exposition en cas de défaillance (ECD)	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
Perte en cas de défaillance (PCD)	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
Rajustement de la valeur du crédit (RVC)	<ul style="list-style-type: none"> • Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.
Rendement des actifs pondérés en fonction des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques.
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	<ul style="list-style-type: none"> • Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.
Réserve de fonds propres anticyclique	<ul style="list-style-type: none"> • La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
Approche EI	Approche fondée sur les évaluations internes	FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NE	Approche fondée sur les notations externes	MMI	Méthode des modèles internes
ASC	Annexe de soutien au crédit	Négl.	Négligeable
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	NE	Notations externes
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NI	Notations internes
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	RCC	Risque de crédit de contrepartie
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	s. o.	Sans objet
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CCA	Contrepartie centrale admissible	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EI	Évaluations internes	STC	Simple, transparentes et comparables
EPF	Exposition potentielle future	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque